

MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE



Tome LXXV - 2015

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

LA MURAILLE ANTIQUE DE GARONNE

par Henri MOLET*

*Tolosam coctilibus muris
quam circuit ingens ambitus.
Perque latus pulchro
praelabitur amne Garumna¹*

L'enceinte du Haut-Empire de Toulouse, dont l'ancienneté était un sujet d'orgueil, a attiré l'attention des premiers historiens de la ville dès le XVI^e siècle. Elle a fait l'objet de très nombreuses études et commentaires, de Noguier à Bacrabère, avant d'être plus précisément étudiée à partir du milieu du XX^e siècle à l'occasion de plusieurs opérations archéologiques : place Saint-Jacques, rue du Rempart Saint-Étienne, à l'Hôpital Larrey, rue Mirepoix, au Conservatoire de Musique et au Palais de Justice. Historiens ou archéologues divergent sur le moment de sa fondation ou plus exactement sur le moment de l'autorisation de sa construction. Selon certains, celle-ci remonterait à Auguste et pour d'autres au règne de Domitien. La période de construction de la muraille est mieux cernée grâce aux observations faites lors des opérations archéologiques. Il est à peu près certain que son édification n'a pas débuté avant les années 30 de notre ère et s'est poursuivie au moins jusque vers 70, voire un peu plus tard². Les vestiges de la porte sud de la ville, dégagés à l'occasion des fouilles du Palais de Justice, ont été datés par les fouilleurs de la période allant de 75 à 80 après J.-C., sans que l'on puisse déterminer, faute de liaison, si elle a précédé ou suivi la construction du rempart. Les observations faites sur la porte nord, ou Porterie, en 1970-1971, n'apportent aucune précision puisque son dégagement a été effectué dans l'urgence.

Quoi qu'il en soit, l'enceinte date du Haut-Empire et sa construction est achevée avant la fin du I^{er} siècle de notre ère. À une époque postérieure, cette enceinte a été complétée par une muraille protégeant la ville du côté de la Garonne. Attestée par Ausone³, la date de sa construction reste très controversée. Selon les rares auteurs qui s'y sont intéressés (parmi lesquels G. Bacrabère, A. Badie, M. Labrousse), elle aurait été bâtie soit dès la fin du I^{er} siècle, ou à la fin du

* Communication présentée le 1^{er} avril 2014, cf. « Bulletin de l'année académique 2013-2014 », p. 259-260.

Cet article n'est pas le résultat d'une recherche ordonnée dès le départ mais la réunion et l'organisation de notes accumulées pendant 30 ans au cours d'un très grand nombre de travaux archéologiques qui n'avaient rien ou peu à voir avec cette problématique. De ce fait, il doit beaucoup au hasard et un peu à la méthode, et on espère qu'une recherche plus systématique dans les fonds d'archives sera l'occasion de la découverte de nouvelles mentions qui permettront d'avancer et de mieux cerner la muraille de Garonne.

1. AUSONE 2000, p. 90. (voir aussi liber X, 483, in éd. Schenkl, Berlin, MGH, 1883).

2. Dans la rue du Rempart-Saint-Étienne, l'abbé Bacrabère a observé que le niveau le plus ancien de la voie intérieure longeant le rempart contenait en forte proportion un matériel céramique qu'il date de la période 50-90 (Archives privées, papiers G. Bacrabère conservés au Musée Saint-Raymond de Toulouse).

3. D'après l'étude critique de son œuvre et plus particulièrement de ses poèmes, il semble qu'Ausone (Bordeaux, c. 309-310- Bordeaux, c. 393-394) ne s'y soit lancé qu'assez tard, à un moment de sa vie où il était en retrait de la vie publique, vers 360. Voir la notice qui lui est consacrée dans DUVAL, 1971.

IV^e siècle, ou encore à l'époque wisigothique. Depuis les études effectuées sur le tronçon du rempart conservé à l'Institut catholique, entre 1954 et 1999, on s'oriente plutôt vers une datation comprise entre 250 et 330, s'appuyant sur des éléments architecturaux relevés dans les fondations, toutefois sans preuve formelle⁴. À l'exception du tronçon conservé à l'Institut catholique, la partie du rempart antique de la Cité de Toulouse qui borde la Garonne, que nous appelons « muraille antique de Garonne », est très mal connue. Il paraît évident que la connaissance de son tracé permettrait une meilleure compréhension de l'organisation viaire et de l'évolution urbaine le long du fleuve. L'étude de ce tracé ne peut donc être séparée de celle du passage public longeant la base de ce rempart dont les droits de portage avaient été progressivement rachetés par les consuls entre 1130 et 1150⁵.

Le premier historien de Toulouse mentionnant son existence, Catel⁶, ne fait que reprendre Ausone qui, ayant étudié dans sa jeunesse à Toulouse, signale le rempart au pied duquel coule la Garonne dans un de ses poèmes. En dehors de cette référence antique, nul témoignage au fil du temps⁷, nulle description dans les différents récits de la Guerre albigeoise, y compris lors du premier siège de Toulouse en juin 1211 où la lutte pour le contrôle des ponts sur la Garonne fut violente. Le traité de Paris, qui marque la fin des combats en 1229, comportait une clause d'arasement d'une partie de l'enceinte déjà bien entamée par les démolitions ordonnées dès octobre 1215⁸ et le maintien en l'état du reste.

En principe, bien que ne pouvant y faire de travaux, la Ville restait propriétaire de l'enceinte. Mais à partir de 1272, l'administration royale affirma sa seule autorité sur l'ensemble de l'ancien système défensif, entraînant à plusieurs reprises des conflits entre les deux parties⁹. Les quelques documents qui nous sont parvenus témoignent de l'intervention des capitouls sur la muraille de Garonne et le passage public (affaires de l'église, puis des moulins de la Daurade, cf. *infra*), avant de passer dans le domaine du roi. Après cette date, et même si la Ville intervient, au moins pour se plaindre, c'est le viguier du roi qui autorise ou punit les atteintes qui y sont portées (extension de l'enclos du Temple, affaire des charpentiers au Bazacle (cf. *infra*)). En 1346, le roi restitue à la Ville ses droits sur l'enceinte, lui laissant également la charge de la relever¹⁰.

Il semble que la muraille de Garonne soit restée globalement intacte jusque vers les années 1270, comme l'indique le censier du Temple de 1256-1259 (cf. *infra*). Il indique également que la partie située au sud de l'entrée du Pont-Vieux servait de limite arrière à un bon nombre de parcelles dont un côté donnait sur le *caminem gallicum* ou les rues du Temple et de la Dalbade. Aucun document ne permet en revanche de connaître son état de conservation au nord du Pont-Vieux. La situation évolue dans les années 1280-1330. En effet, plusieurs atteintes sont mentionnées et les censiers des templiers et des hospitaliers (1284, 1289, 1327) indiquent désormais pour limites arrière des parcelles tantôt la muraille, tantôt la Garonne (cf. *infra*). On ne peut toutefois déduire de l'absence de mention de la muraille sa destruction totale ou partielle. Elle peut en effet avoir été englobée par l'extension d'une propriété vers la Garonne comme cela semble être le cas quand le Temple acquiert la propriété du passage public situé derrière son enclos (cf. *infra*). Au Bazacle, entre la place de *Mirapiscès* (place des Pêcheurs) et la porte du Bazacle, la destruction partielle de la muraille est attestée (entre 1296 et 1302) par la plainte que la Ville porte contre des artisans du bâtiment qui ont construit sur l'espace du passage public (cf. *infra*). Il semble significatif qu'après la reprise en main par la Ville de sa défense et tout au long de la Guerre de Cent Ans, on ne trouve dans les archives aucune mention de travaux ou réparations sur ce secteur. Il est probable que la mise en place de la nouvelle enceinte du Bourg et la création de la première enceinte de Saint-Cyprien, entre 1345 et 1375, lui aient ôté sa valeur défensive. Les dernières mentions de cette muraille, sous la forme de courts segments, se trouvent dans les allivements des capitoulats de la Daurade et de la Dalbade en 1458 (cf. *infra*). Les cadastres des mêmes capitoulats en 1478 n'en livrent aucune mention certaine.

4. BACCABÈRE, BADIE 2002, p. 440, s'appuient sur des analyses portant sur le magnétisme thermo-rémanent afin d'indiquer leur préférence : les années 270.

5. A.M. Toulouse, AA1, actes 14 et 34, rachat des droits de portage, s.d vers 1125-30 et 1150.

6. CATEL 1633, livre II, p 117.

7. Jeronimo ZURITA, dans son ouvrage *Los anales de la corona de Aragon* (Zaragosse 1610), mentionnerait un défi en duel que le roi d'Aragon lors de sa campagne de 1177 ou de 1181 fit, posté au gravier de Saint-Cyprien et devant la muraille, au comte de Toulouse. Nous n'avons pas réussi à confirmer cette histoire. Il est toutefois exact que le roi d'Aragon s'est montré avec son armée à ces dates sous les murs de Toulouse.

8. GUÉBIN, MAISONNEUVE 1951, p. 215 et 222.

9. Les conflits portent surtout sur le lotissement des lices, comme en 1305 à Montoulieu où les officiers royaux prennent l'initiative, provoquant un procès, cf. A.M. Toulouse, II 12.

10. CATEL 1633, livre II, p. 142.

Les sources

Les références à la muraille de Garonne sont assez nombreuses dans l'allivrement cadastral de 1458 des capitoulat de la Daurade et de la Dalbade, dans les documents municipaux comme l'affaire des charpentiers du Bazacle vers 1300 ou plus tard, dans la description du futur hôtel de la Viguerie à partir de 1552. Les archives émanant d'institutions, comme celles de Malte pour la fin du XII^e et le XIII^e siècle ou bien du monastère de la Daurade au début du XV^e siècle, fournissent aussi des informations. Enfin les archives royales et celles de la Ville donnent des indications supplémentaires sur le chemin de halage et le *castrum* du Bazacle à l'extrémité nord de la muraille (cf. *infra*). Dispersées entre plusieurs lieux de conservation et généralement noyées au milieu d'importants fonds, ces informations ont souvent échappé aux recherches antérieures ou bien elles ont été considérées comme trop ponctuelles pour être utilisées. L'absence d'un fond cartographique fiable pour la période médiévale constituait par ailleurs une difficulté majeure. Dans ce sens, la réalisation, entre 1989 et 1991, des plans de restitution parcellaire au 1/1000^e de 1550 et de 1478, qui sont superposables au parcellaire actuel, permet enfin une exploitation efficace des données d'archives¹¹.

Dans l'état actuel des connaissances archéologiques, la muraille n'est connue que sur la portion dite de l'Institut catholique. Au-delà de cette section, le tracé donné par l'abbé Bacrabère jusqu'au Bazacle est conjonctural car il ne s'appuie plus sur des découvertes¹². Il suppose toutefois que la base de la maçonnerie, formant dos d'âne, reconnue sous la chaussée de la descente de la Halle aux Poissons, en ferait partie. Mais l'étude menée récemment par Yoan Mattalia dans l'immeuble adjacent bâti sur l'ancienne Halle ne permet pas de confirmer cette attribution, la profondeur des sous-sols actuels ayant fait disparaître les vestiges éventuels¹³.

Par ailleurs, les recherches en archives sont à poursuivre. Il est probable en effet que les sources municipales et notariales fournissent d'autres informations. Accessoirement, de rares mentions littéraires comme celle de Du Puy des Grais en 1709, sur les vestiges de murailles effondrées sur la pente de la berge, peuvent être exploitées. À ce stade de la recherche, la moitié du parcours de la muraille de Garonne reste donc assez imprécis¹⁴, cependant ses possibilités de développement restent limitées à une bande qui ne dépasse pas les dix mètres, bien moins le plus souvent.

Dans les chapitres suivants, nous traiterons donc du tracé de la muraille (fig. 1) en progressant du sud vers le nord, en présentant d'abord les grandes lignes de chaque section puis les sources archéologiques et historiques.

De l'Institut catholique à la rue des Couteliers (fig. 2)

L'Institut catholique

Le souvenir de cette section de la muraille n'avait jamais été perdu, elle est en effet mentionnée dans l'acte notarié de 1354¹⁵ instaurant l'installation des Minorettes de Sainte-Claire à cet endroit. À la Révolution, les ingénieurs de la Fonderie n'ignoraient pas son existence¹⁶ et les aménagements entrepris dès 1947 et au début des années 1950, sous la direction de l'architecte Fort, prendront en compte la présence du monument en multipliant les précautions au moment des travaux. Il s'agit, en cet exemple, du seul cas de continuité physique et mémorielle concernant la muraille de Garonne.

Le dégagement et l'analyse d'une section d'un peu plus de 70 m de ce rempart à l'Institut catholique au début des années 1970, a fait par ailleurs l'objet d'une étude détaillée¹⁷. Elle montre que son mode de construction est très proche de

11. Les originaux de ces plans de restitution sont conservés dans le fonds Molet à la base INRAP de Saint-Orens, sauf pour celui de 1571 prêté aux Archives Municipales de Toulouse. Voir aussi les parties de ces plans utilisés dans CATALO, CAZES, 2010, fig. 25 à 27, 85 et 116.

12. BACCABÈRE 1977, voir le plan général en annexe.

13. MATTALIA 2005, n.p. et voir *infra* le secteur de la Halle aux Poissons. Il s'agit d'une maçonnerie médiévale.

14. L'imprécision provient en majeure partie des distances fournies par les documents des XIII^e et XIV^e siècle à partir des rues. Or, avant la fin du XV^e siècle, on ignore les modifications de tracé qui ont pu intervenir, notamment par reconstruction et /ou réaligement des façades.

15. A.D. Haute-Garonne, 209 H 9, 27 janvier 1354.

16. Il existe au Service Historique de la Défense deux gros dossiers : 4 H 11 (rapports et mémoires sur la fonderie de canons entre 1802 et 1819) et 4 H 13 (séries de 22 plans sur la fonderie royale en 1826).

17. BACCABÈRE 1974.

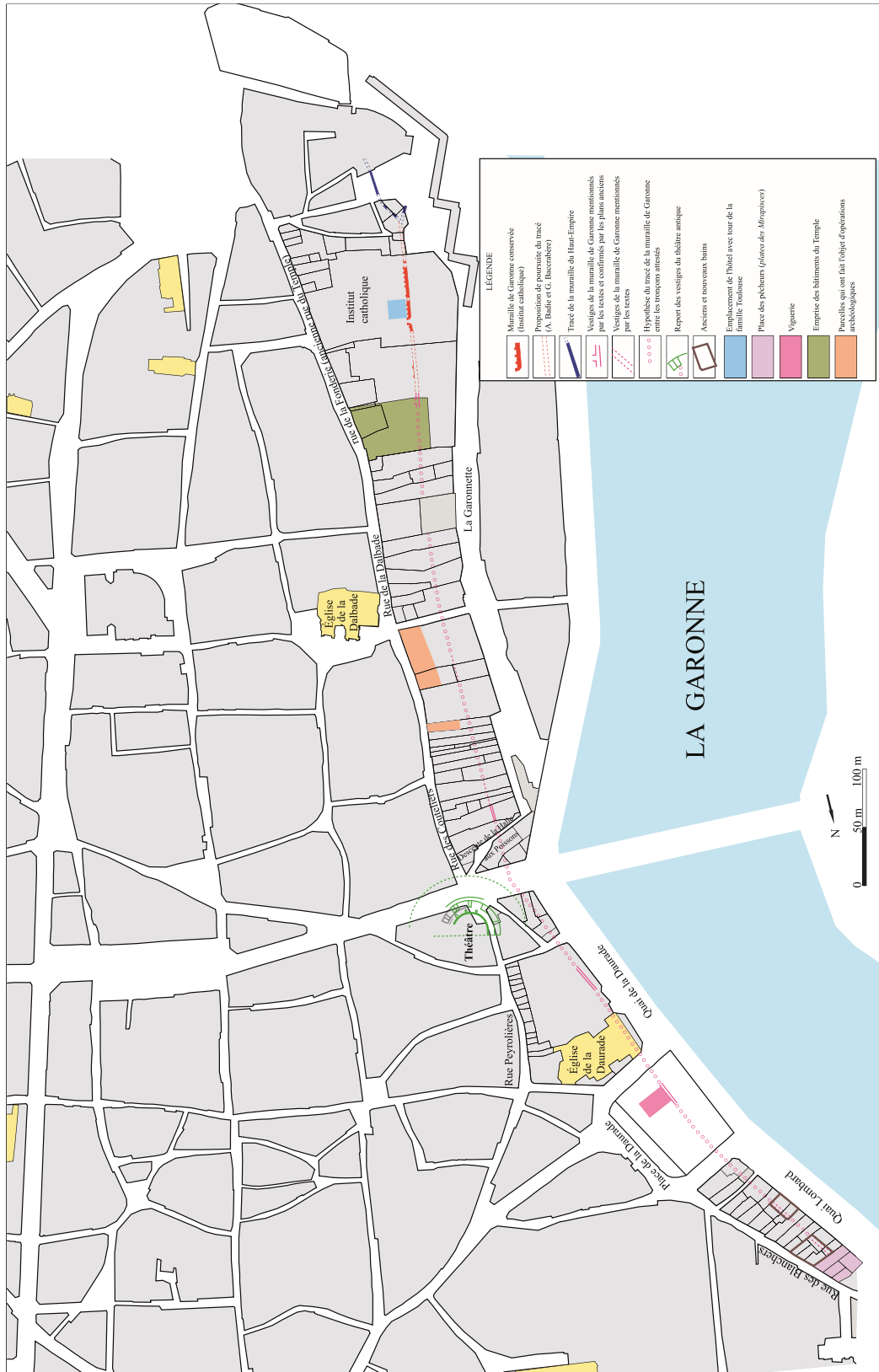


FIG. 1. HYPOTHÈSE DU TRACÉ DE LA MURAILLE DE GARONNE SUR LE PLAN ACTUEL DE TOULOUSE. Dessin H. Molet.

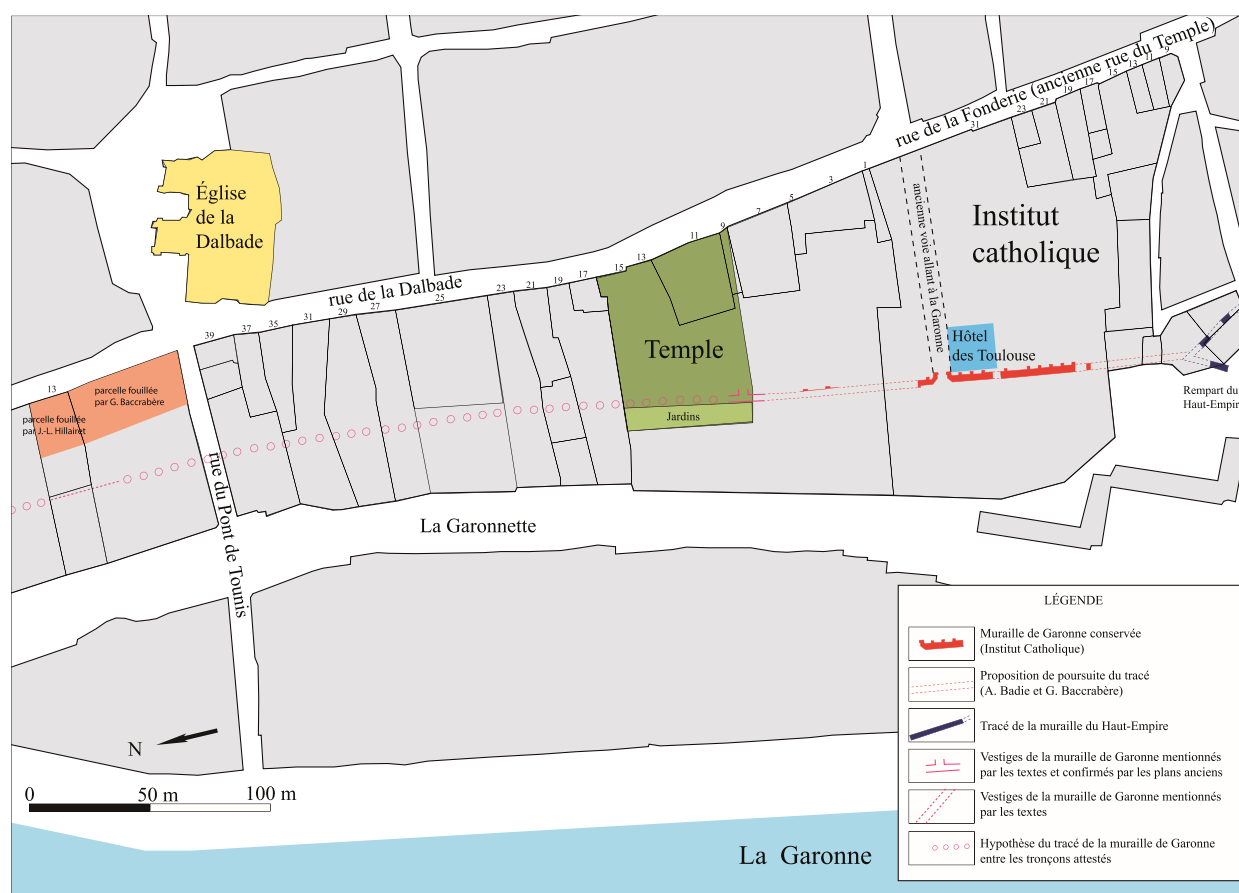


FIG. 2. HYPOTHÈSE DU TRACÉ DE LA MURAILLE DE GARONNE SUR LE PLAN ACTUEL DE TOULOUSE, DE L'INSTITUT CATHOLIQUE À LA RUE DES COUTELIERS. Dessin H. Molet.

celui de la muraille du Haut-Empire et que son épaisseur est équivalente à l'arase de fondation (2,38 à 2,43 m). Ce travail a été complété par une étude technique réalisée par Alain Badie à laquelle nous renvoyons également, et sur laquelle il n'est donc pas nécessaire de revenir¹⁸.

Tout ce secteur de la ville avait été le fief de la famille des Toulouse, où ils avaient fait construire un hôtel doté d'une tour dès avant 1180 (fig. 2). Au fil des nombreuses donations et ventes, aussi bien à l'Hôpital qu'au Temple, les Toulouse ne conservèrent plus que le bâtiment proprement dit, et un jardin situé à l'arrière, comme l'indique le document de 1354 présenté ci après¹⁹.

AD 31, 209 H 9, 27 Janvier 1354 : régnant Jean roi de France et Étienne étant archevêque de Toulouse.

Germanus de Mauraco, compsores Tholose, pour lui, ses héritiers et successeurs, donne et cède irrévocablement à sœur *Algayre de Albiaco*, abbesse de l'ordre des Sœurs mineures du couvent de Toulouse, et aux sœurs dudit couvent : Tout l'hôtel qui est libre (franc de charges) au lieu où il est avec ses entrées et sorties « *suis eddifficiis et bastimentis juridibus clausuram pertinentis suis cum vineis cum viridario et orto dicto hospicio contiguis et pertinentis ... que habere in carreria Tholosatoris Tholose inter honorem nobilis Nicolaus de Tholose domicelli ex una parte et honorem heredes Stephani Signarii ex alia et carreria de Conveni ex alia et carrerias publicas et flumen Garona, mal non necnon totum illud quarte parte totum illud orti fructi et liberi cum terra [5 à 6 mots illisibles] indivisio cum*

18. BACCABÈRE, BADIE 2002, p. 429-440.

19. Le dernier des Toulouse résidant en ville, Nicolas, décède avant 1363, et peu après, les Clarisses occupent l'ensemble du terrain qu'elles conserveront jusqu'à la Révolution.

dicto nobili Nicholau de Tholosa et aliis personem inter honorem dictarum sororem minoretem ex duabus partibus et carreria publica ex altera tota eidem donante novinter pro nobilum Barthelemy de Tholosa, filius Mancipii de Tholose, condomino de Quinto quondam nobili dolo mihi sceindo sen antiqua alia falsa ymaginetos sen sugestione ab aliquo sen aliquibi immuat » cède et concède pour lui et ses successeurs tout l'hospice avec ses entrées et sorties à l'endroit où il est et est franc et libre avec ses édifices et bâtiments dans la juridiction de la clôture, et « pertinentis vineis et viridario et orto dicto hospicio contiguis. Quod dixit et sunt se habere in carreria Tholosenquorum Tholose inter honorem nobilis Nicholau de Tholose domicelli ex una parte et honorem heredes Staphanus Signarii ex alia et carreria de [menores, minores] ex una parte et carreria publica et flumen Garona ex altera simili modo dictus nobilis Ramundus de Tholose vendidit et libere dicto Germano de Mauraco dederunt pudent detinenti stipulari et recipiendo totam illam quartanarii parte toto illo orti franc et libere et terram qua est quod dixit se here pro indivisio cum dicto nobili Nicholau de Tolosa at aliis personenses prope honor soror minoretes confrontat et adia cutet inter honorem dictorum soror minoretas ex duabus partibus et carreria publica ex altera toti illi habenda et tenenta vendido sirviende expleitat et possiderat... » (Pour 1360 £ tournois).

Le Temple

Le Temple a eu un premier établissement vers 1130 devant la Dalbade, puis il fut installé dans un hôtel situé entre le *camín frances* et la muraille de Garonne, probablement vers 1180. Incendié en 1215, il est reconstruit et

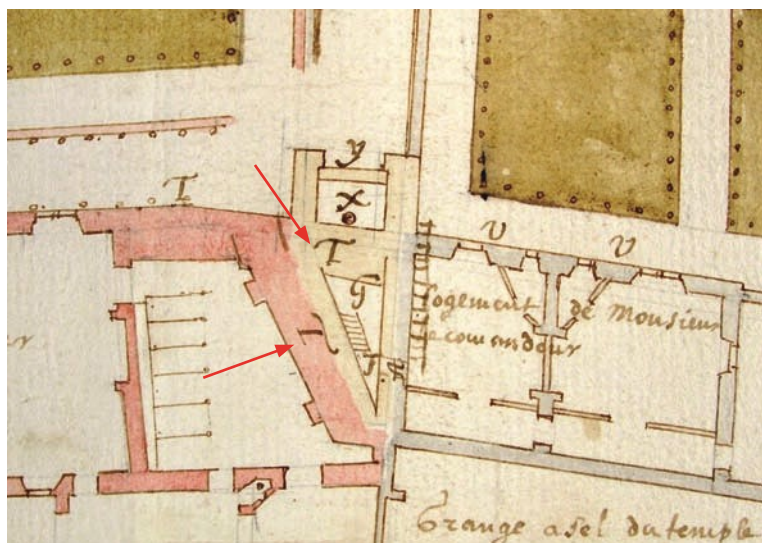


FIG. 3. LA MAISON DU TEMPLE ET L'HÔTEL DE MASUYER. Extrait du plan d'ensemble de Souffron montrant un segment du mur identifié à la muraille. A.D.H.G., 73 J 2, pièce 24, papier 1622. Cliché B. Venzac, L.-C. Thémelin.

agrandi²⁰. En 1287, le Temple acquiert la partie du passage public situé à l'avant, du côté de la Garonne, qu'un plan de 1622, levé par l'architecte Souffron, atteste être devenu ensuite un jardin²¹. L'agencement des constructions présenté par ce plan indique que le précepteur, et plus tard le commandeur, habitait le corps de logis situé en arrière-cour et donc que sa façade côté Garonne devait reposer sur la muraille ou utilisait ses maçonneries dans son élévation. Sur ce plan, on observe en effet que la façade du logis dit « du commandeur » repose en sous-sol sur un mur très épais et qu'à l'angle sud et au pied du logis²², existe un retour oblique qui correspond peut-être à l'amorce d'un contrefort ou d'une tour. Ce court segment est à 50 m de la rue et à peu près dans l'axe de la muraille observée à l'Institut catholique (fig. 3).

H Malte, Temple de Garidech, L 1, 1, latin.

Fête Saint-Pierre et des apôtres 1287.

Dominus Ramundus Arnaldus, miles viguier de Tholose fait vente irrévocable à frère Bernard Lavandier, précepteur de la maison du Temple de Toulouse, de 18 brasses de longueur de la rue qui est derrière la maison de la milice du Temple, entre ladite maison et le fleuve de Garonne, comptés :

20. Bernadette SUAU, dans son article bien documenté « La maison du Temple de Toulouse : un site méconnu », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXX (2010), p. 203 à 237, présente un historique de cette maison du Temple auquel nous renvoyons.

21. A.D. Haute-Garonne, 73 J 2, pièce 24. Fonds Lemazuyer. Plan de 1622, dressé par Souffron.

22. A.D. Haute-Garonne, 73 J 2, *idem*, avec rabat levé.

Au pied « *pilarii muri domus Pons Arnaud de Noerio versus Portum de Albate, e quatuor decimo palmes amplitudinos computandos a pede muri veteris dicte domus milicie Templi versus flumen Garonna et a parte dicti Ponsii Astre quinque brachiatas amplitudine computandos ad pede muris sive parietis dicte domus milicie Templi versus dicti flumen* ». Pour 40 £ tournois.

Note : il s'agit de la privatisation d'une part de l'ancien chemin public longeant la Garonne. La somme sera versée par le viguier pour le Roi et pour l'œuvre, « *artum* », qu'est en train de faire « *magister Michaelis de Rodesio, magistri operum domini regii in Tholose* ».

La section de la rue du Temple (actuelle rue de la Fonderie) aux Couteliers

Trois opérations archéologiques ont été menées dans ce secteur, situé au nord du pont de Tounis (fig. 2) ; aucune d'entre elles n'a permis de retrouver la trace du rempart :

- celle de l'abbé Baccrabère, en 1984 (n° 15-21 de la rue des Couteliers),
- celle de Jean-Louis Hillairet, en 1998 (n° 13 de la rue des Couteliers),
- celle de Fabien Callède en 2004 (n° 23 de la rue des Couteliers).

Au n° 13 fut découvert un mur d'un peu plus d'un mètre d'épaisseur (entre 1,05 m et 1,15 m), constitué de deux parements en briques et d'un blocage de galets. Il est situé à 20 m environ des façades ouest donnant sur la rue ; il est fondé dans la molasse à partir de la cote 136 m NGF. Il appartient à une construction datée du XIV^e siècle par un lot de céramiques²³.

Du n° 15 au n° 21, un mur suivi sur 31 m est plus ou moins parallèle à la rue des Couteliers, sa distance par rapport à celle-ci passe de 7,4 m au n° 13 à 8,25 m au n° 23 ; sa base a une largeur d'1,20 m. Il est constitué d'un blocage de galets noyés dans de la chaux et apparaît à la cote 140,95 m NGF. La chaussée de la rue des Couteliers étant à la cote 144,15 m NGF, la fondation pénètre de 90 cm (cote 140 m NGF environ) dans un sol non anthropisé (molasse). Le niveau associé à cette maçonnerie, fouillé sur quelques m², s'étend du mur jusqu'à l'aplomb de la rue et contient un abondant matériel antique daté des I^{er} et II^e siècles de notre ère²⁴.

Au n° 23, l'observation du bâti a révélé la présence de trois murs principaux situés respectivement à 9,5 m, 16,5 m et 21 m de la rue : malheureusement, l'aménagement de deux niveaux de caves a fait disparaître toute trace antérieure²⁵.

Niveau d'apparition de la molasse

Du n° 15 au n° 21 de la rue des Couteliers, la molasse apparaît vers la cote 138 m NGF (le niveau de la rue variant de 144,10 à 144,20 m NGF). Dans le sens est-ouest et du côté nord, sous la rue, la molasse a été repérée à 138,9 m NGF. Dans les 15 premiers mètres sa surface s'affaisse à la cote 135 m NGF pour remonter à 136, puis plonge vers la Garonnette où sa surface est ponctuellement observée à la cote 129,5. Dans le sens est-ouest et du côté sud, la molasse est repérée à 138,30 m NGF ; sur les 15 premiers mètres elle plonge à la cote 136 m NGF puis remonte à 138 m NGF avant de replonger rapidement vers la Garonnette, à 129,5 m NGF²⁶.

Il faut noter d'autres observations faites aux n° 17 et 19 de la rue des Couteliers : depuis l'aplomb de la rue, la surface molassique est relativement plane sur 20 m (base du cordon de berge), puis elle passe rapidement – en quelques mètres (talus) – de la cote 137-138 m NGF à la cote 133,50 m NGF, pour descendre enfin en pente douce vers la Garonnette²⁷.

23. Jean-Louis HILLAIRET, *Rapport de fouilles, 13 rue des Couteliers*, Toulouse, S.R.A., 1998, p. 9-12.

24. Georges BACCABÈRE, *Rapport de fouilles, n° 15-21 de la rue des Couteliers*, Toulouse, S.R.A., 1986, p. 2-4.

25. Fabien CALLÈDE, *Rapport de fouille n° 23 de la rue des Couteliers*, Toulouse S.R.A., 2004. Niveau de la chaussée de la rue actuelle : 144,2 m NGF, 1^{er} niveau de cave : 141, 4 m NGF et sol du 2^e niveau de cave, de 9 à 16 m de la rue, à 137,5 m NGF, entamant la molasse.

26. Musée Saint-Raymond, fonds Baccrabère, 1984, *15-21 rue des Couteliers*, notes de terrain, coupe E-O.

27. *Id.*, coupes N-S coté rue et coté Garonnette.

Observations générales sur ce secteur

55 m séparent la limite sud de la parcelle n° 13 de la partie nord de celle située au n° 23 de la rue des Couteliers. Sous la rue, les niveaux anthropisés peuvent atteindre 5 à 6 m d'épaisseur mais ils ont, semble-t-il, été largement détruits dès le XIV^e siècle par l'aménagement de caves sous les maisons. Le rebord du talus de la berge, indiqué par le net infléchissement de la surface de la molasse, est distant de 18 à 20 m de la rue, à une cote moyenne de 137,5 m NGF (136,8 à 138 m NGF, voir note 25).

D'après les observations effectuées sur le tronçon de l'Institut catholique – corroborées par les données textuelles –, la muraille n'était pas fondée sur le haut du talus mais un peu en dessous, sur la pente descendant au fleuve. Ainsi, cet aménagement lui faisait suivre un tracé partant, au sud, de 18 à 23 m minimum de la rue des Couteliers, et au nord de 21 à 26 m, à peu près parallèlement au mur « romain » relevé par G. Baccrabère aux n° 15 à 21²⁸. Bien que l'enceinte soit formellement attestée *communem clausuram* dans des inféodations du XIII^e siècle et au niveau du n° 11 de la rue des Couteliers (parcelle actuelle n° 58), dans l'allivrement du capitoulat de la Dalbade en 1458 (maison de Mr de Saxis, confrontant par derrière la *muralha et forsa* de la ville)²⁹, aucune preuve archéologique n'a pu être relevée jusque-là.

Le rempart de Garonne est à 78 m de la rue de la Fonderie lorsqu'il quitte la parcelle de l'Institut catholique, à 55 m de la rue en traversant l'extrémité sud de l'ancien enclos du Temple. Son tracé se poursuit vers la rue du Pont de Tounis où il ne serait plus, d'après les données médiévales, qu'à 32-33 m de la rue de la Dalbade³⁰. De là, la distance entre la muraille et la rue des Couteliers serait constante : 30 à 31 m au niveau du n° 23 de la rue des Couteliers. Au n° 37, dans la parcelle qui jouxte le Pont-Vieux en 1256³¹, la distance jusqu'à la poterne est de 24 m, mais le mur proprement dit est sans doute un peu plus loin car au n° 49 des Couteliers, 40 m le séparent de la rive de la rue. Ces mesures confirment les observations faites lors des opérations archéologiques de la rue des Couteliers qui indiquaient avec certitude que la muraille ne passait pas dans la bande des 22 m longeant la rue³². Les investigations, n'ayant pas excédé 21/22 m de profondeur à partir de la surface de la rue des Couteliers, ont seulement atteint la cote 135 m NGF, et il reste donc possible que les vestiges du mur se soient trouvés en dehors de ce champ. Mais la largeur de la zone inexplorée reste alors très mince (10 m au maximum, soit entre 21-22 m et 31-32 m de la rue). Il paraît plus probable que la muraille ait totalement disparu dans cette zone.

Les documents d'archives

Les fiefs du Temple et de l'Hôpital Saint-Jean à l'est des rues du Temple, de la Dalbade et des Couteliers.

Sources : B.N.F., Na lat 32 ; A.D. Haute-Garonne, H Malte registres 359 et 399, H Malte registre 2377, 2378 et 2381 ; A.M. Toulouse CC 12 : allivrement Dalbade 1458, CC 14 : cadastre Dalbade 1478 et CC 21, cadastre Dalbade 1550.

Quatre propriétés peuvent être identifiées et positionnées approximativement avec des indications de distances entre la rue et la muraille de la Cité (*communem clausuram*), cf. *infra*.

Rubrique de ces quatre propriétés : feudataires de 1182-99 => 1256-59 (feudataires et longueur de la parcelle) => feudataires du cadastre 1478 => n° de parcelle actuelle.

Les feudataires successifs de ces maisons sont dans les registres de Malte couvrant ensuite les XV^e et XVI^e siècles. Ils se retrouvent dans les *comus* (impôts de la Ville) puis dans les cadastres de 1458, 1478 et 1550. Le dernier chiffre qui renvoie à un ou plusieurs numéros du parcellaire actuel est donné pour indiquer une position approximative compte tenu des divisions et/ou regroupements intervenus au fil du temps.

Poncet Rogé (cf. Bernard de l'Hospital en 1199, voir *infra*)

28. G. BACCABÈRE, *Rapport de fouilles...*, p. 1.

29. A.M. Toulouse, CC 12, cadastre Dalbade, 1458, fol. 27v et ss.

30. INRAP Saint-Orens, Fonds Molet, Boite 2, Toulouse Cité-Ouest, plan 5, 1478 : restitution cadastrale de 1478, d'après A.M. Toulouse, CC 12, Dalbade 1458, fol. 25 et 25v et CC 14, Dalbade 1478, moulon des Couteliers, article 1-4.

31. B.N.F., Na lat 32, latin, n.p. Ordre chronologique. Acte Rogé, 1256. Dans le bail à fief passé par Rogé au Temple, on ne peut être certain que les 15 brasses (environ 24 m) de profondeur indiquées s'appliquent directement à la muraille, l'acte indique seulement jusqu'à la *postela* (poterne ou entrée voutée) *del Pont Viel et a la muralha*.

32. F. CALLÈDE, *Rapport de fouille...*, c'est la limite de l'emprise de la fouille à partir de la rue.

Raymond de Portal

1 Marty Tolosan => (19 brasses 6 pans : 31,5 m) => Saint-Félix en 1478 => parcelle 417

Arnaud Ramond

2 Peyre de Murel => (20 brasses : 32 m) => Montbel (partie) en 1478 => 420

3 Peyrone de Castelmaurou et son mari Limozin => (19 brasses et demi : 31,2 m) => Marre (partie) en 1478 => parcelle 422

Vidal Myrol

4 Bernard de l'Hôpital => (19 brasses ou 19 x 1,6 m = 30,4 m) => Bessonnis en 1478 => parcelle 424-425, partie de 426

Note : en 1336, il est fait mention en confront de la ruelle qui deviendra l'accès à Tounis.

En 1458, aucune de ces parcelles n'est plus dite « limitée par la muraille ».

Entre le pont de Tounis et le Pont-Vieux, en 1458, seule une propriété, celle de Mr de Vaxis, probablement à cheval sur les parcelles n° 80-181 est encore confrontée en partie par la muraille. Dans A.M. Toulouse, CC 12, fol. 30, Dalbade : *del foc de la Dalbade. Mossen Paul de Vaxis, licencié en décret, jutge de Rieux a hun ostal en la carriera de la Dalbade confrontat la carriera, darre le fleuve de Garonne et va de l'ostal de Johan del Casse a celui de Domingo de Rapas, Lequel es murailha et forssa de la ville.* L'article relatif à Rapas ne faisant aucune mention de la muraille, c'est bien l'hôtel de Vaxis qui est concerné par l'ajout final. Ce dernier aurait dû être abattu et reconstruit : *mais loquel a cause del foc (1442 ?) ne a commençait a bastir de tot nau.*

Le fief du Temple à la sortie du Pont-Vieux

B.N.F., Na lat 32, np. Bail Roget, en 1256, confronte la rue, la montée « *devalada* » du Pont-Vieux où il a 15 brasses (24 m) et va jusqu'à la clôture commune.

A.M. Toulouse, CC 12, Dalbade : En 1458 la parcelle est à Andrieu Frayre, prêtre et confronte la rue et le portique.

A.M. Toulouse, CC 14, Dalbade : En 1478, à Andrieu Frayre, mais le portique ou « *sportela* » n'est pas mentionné.

Les cadastres de 1458, 1478 et 1550 indiquent que cette parcelle est la dernière du capitoulat de la Dalbade, rue des Couteliers, du côté Pont-Vieux et Garonne, et correspond aux parcelles actuelles 70-71.

Les actes contenus dans le manuscrit H Malte, reg. 359 (transcription en moyen français) (A.D. Haute-Garonne)

1181, septembre :

Guillaume Villain, fils de Pierre Borde, et Marie sa femme, donnent toute icelle maison avec ses édifices leur appartenant confrontant l'honneur des frères de l'hôpital de Saint-Jean et devers l'honneur de Guillaume de Toulouse jusqu'à la rue par laquelle on va à la *posterla* (poterne ou portelle) (H 359, fol.10). La muraille n'est pas citée dans ce document.

Note : première mention de l'accès au Pont-Vieux (*postela* ou parfois *sportela*), la dernière est de 1458.

1182, janvier :

Pierre de Muret donne à Dieu et à Saint-Jean une maison et tous les édifices qui y sont et qui confrontent avec l'honneur et maison de Vidal Myrol, avec la maison de Pierre de Lemosyn et Poncia sa femme et tient *despuis les murailles de la présente ville de Tholoze* jusqu'à la rue publique (H 359, fol. 15).

1182, février :

Tholosan Marty et Martin Villani donnent et délaissent à l'Hôpital de Jérusalem la moitié de tout l'honneur et édifices que confronte l'autre honneur desdits religieux qu'est à présent Raymond de Portal et va jusqu'au fleuve de Garonne et tient de l'honneur de G. de Toulouse jusqu'à la rue par où on va à la porte de *sportela* (H 359, f° 12). La muraille n'est pas citée.

1199, avril :

l'an mil cent nonante neufe la quatriesme d'avril Bernard de Lhospital a donne a Dieu a la Vierge marie et a l'hospital de JHLM cinquante sous tolsa de charite lesquels assiz sur sa moytie d'une maison quil tient en personne dudit hospital quest entre la maison de Poncet Roge e de sa femme et l'honor de Arnaud Ramond tient de la rue publique jusqu'aux murailles et cayreforc de la presente ville (H 359, fol. 15v).

1199, juin :

l'an mil cent nonante neut et le quatorziesme de juin Peyrone, fille d'Arnaud de Castelmaurou et pour poba son mari et pour leur enfant, donne à Dieu, à la Vierge Marie et à la lumière que Arnaud, davant Maistre de Saint-Remezii e au prieur de l'hospital de Saint-Jean de JRSL et aux habitants de ladite ville presents et advenir 4 deniers tolsa d'oblies avec toutes dominations et appartenances, et pour la preditte e son mary Limouzin aussi 3 den. Tolsa sur le fief qu'ils tiennent qui se confronte avec l'honneur d'Arnaud Ramond et avec celui qui a appartenu à Pierre de Murel et darre jusqu'à la commune clausura de la ville... (H 359, fol. 16).

1240 :

Dans H Malte, 122, 1 (réf. Du Bourg, dans *Le Grand Prieuré de Toulouse*, cité, mais non retrouvée) : maison inféodée par le Temple aux frères Bernard-Durand et Pierre de Millars, qui va de la rue publique à la clôture publique de la cité.

Septembre 1246 :

Maison des Bains avec tous *edifices qu'est près la porte de la Dalbade et va depuis la pierre qui est hors les murs de la cité jusqu'au fleuve de Garonne*. Elle est donnée à l'Hôpital par Mancip de Toulouse et par son fils Pierre de Toulouse. (H 359, Fol. 31).

1251, 29 octobre :

H Malte 359, fol.32v, *Guillaume de Toulouse, par volonté et consentement de son père, Pierre, fait don à la religion du Temple de toute icelle maison avec le lieu où elle est laquelle confronte la maison du Temple de deux parts et despuys la rue publique jusque à la rive de Garonne, et a l'entrée et issue jusqu'à la Garonne.*

Noteri ... quod Guillelmus de Tolosa, cum consilio e assentio de Petrus de Tolosa, patri sui, que hoc totum laudavit et concessite vel quod ita fieret sua bono propria ac spontanea voluntate pro amore Dei et pro conitate et pro salute et redemptione anima suo et omnium parentum eorum dedit et titulo facte et nuova cabilis venditionis facta inter vivos donando concessit domino Deo et Sancte Marie genitrici ejus et omnibus sancti dei et domino Theobaldo de Carmanho (MDMT) in provincia et Frater Jordano, preceptorum domus milicie Tholose totum illum domum et locum in quo est et totum illum honorem cum omnibus edificis et bastimentis ibi existente et cum omnibus instrumentis ipsius honoris. Que honor est inter honorem ipsius Domus milicie Templi Tolosa de duobus partibus et tenet de carriara publica usque ad ruppe Garonna et habet introitu et exitu usque ad Garonna. Et de toto isto predicto domo prefatus Guillelmo de Tolosa debet et convenet esse guiren dicto venditio Theobaldo. La muraille n'est pas citée.

Témoins : Mancipius de Tolose, Phillippus Gaytapodio scripsit.

Note de 1577 : *c'est la maison de Madame de La Mamyé et aultres jusqu'au carreyrou de le quel on pouvait aller à Garonne et Fabre, président, jadis le fait perdre (on ne peut traverser sa maison).*

Acte contenu dans le manuscrit Na. Lat. 32, copie latine du Ms Lat. 11011(B.N.F.)

1182, P. Berengario, magister milicie Temple ad Tolosa. Lausime des Toulouse aux Temple.

« totum illam casalem et domum cum omnibus edificis et bastimentis que est inter alios honores ipsorem fratres predicti domus milicie et casalem W. Scriptoris et tenent de carriara publica usque ad communem clausuram hujus villa ». Tout ce casal est donné en lausime à W. Niger « hoc fuit factum, consilio et voluntate Tusetus de Tolose et fratres, scilicet Raymundi-Atoni et Willelmus de Tolose que sunt domini ejus casalis, quibus domum predictis vendidit, reddidit et solvit hoc feodum, ad cartam hejus feodi ad dominum P. Berenguari et aliis fratribus ». O : 6 chapons ; Réa : 12 chapons. Reviendra au Temple après leur mort.

Ils retiennent (les Toulouse) par dominations sur ce *casal* la tierce part de ce qui serait trouvé, tant d'or que d'argent « *heris out metalli, vasorum out lapidorum* ». Signent les trois frères Toulouse.

Actes contenus dans le manuscrit 101 H Malte reg. 2377. H Liste des oblies dues pour l'année 1284 à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem (A.D. Haute-Garonne) :

Pour les censives des maisons situées entre la rue publique ou Chemin français et la Garonne :

B de Bozigas p une domo (dom W P Lavanderii, domo filios R J. de Canaberiis, domo Fratri hospital Jhe Tolose et clausura comunem)

Filios R J de Canaveriis p domo (domo P de castello, domo F H J T, et vias publicas)

B. W. Banéator, P Balnea (inter honore F D H J T, Garona et via publica)

B Trobat, agulerii, domo (domo B Maysella, domo W ..gal de villa et clausura Communem)

W Maysella, agulerii p domo (domo de trobat, domo de Barravi de Pulchro podio, tornerii, domo Vital W Lavanderii, et via publica).

Bernarda Tornera, tornera, p domo (domo B Sela, domo V Lavanderii et via publica)

B Ugoni, p domo (domo V Lavanderii et domo de W B Ugony et domo B Deymerici et flumen Garona

Marchese, agulerii p domo (domo B Aymerici, domo B Ugony, via publica)

Petri Maselerii p domo (domo B Agulerii et ses frères, domo P Montonni sabateriii, flumen garona et via publica)

P Montoneri sabbaterii p domo (domo P Mazelerii, domo F H J T, flumen Garona et via publica

Adam cayrada (remplace W de Marniis) p domo (domo P Mazaelerii et domo F H J T de toutes parts)

I liste d'oblies pour l'année 1284 :

À Toulouse, entre la rue publique ou commune, et la *clausura* de la ville ou le fleuve Garonne.

Reprise de la liste H, c. 1287 (les noms sont presque les mêmes).

R Lavanderii et B fratres

W Banearrioris

R Bacaderii

R de cananegio

B de Agerno

P Arquerii, balesterii

R Medie et fabrisa eius uxor p domo (cf honor de Petri Montony, honor W jugdatoris, tenet de clausura ejusdem ville tholose usque ad carreria publica) videlicet medietate a feste de Sa Thomé.....

Ils sont remplacés par *Stephani Pictoris*.

A Agularii, mercator

G Fabri, capellari

Johannis de Borges (remplace Andreas de Potge)

Substructions au n° 49, rue des Couteliers

Lors de la séance du 26 mai 1891, M. de Lahondès relate à la Société archéologique du Midi de la France, la visite qu'il a faite en compagnie de M. de Malafosse dans l'ancien couvent de la Madeleine où des ouvriers, reprenant en sous-œuvre le mur du fond de la cour, avaient dégagé à 5 m de profondeur, une substruction que M. de Malafosse n'attribuait pas à la muraille elle-même, mais plutôt à sa fondation car on voyait dans le mortier l'empreinte de fragments de colonnes couchées³³. Le lieu où ont été observées ces fondations se trouvait à 40 m environ de la rue des Couteliers. L'analyse des plans successifs montre que se sont succédé sur la parcelle les bâtiments de l'hôpital du Saint-Esprit de la Cité, des Dames repenties et enfin de la Magdelaine jusqu'à la Révolution. Le bâtiment qui donnait sur la Garonnette, et dont le mur arrière est repris en 1891, ne peut être que celui qui été bâti après 1865. Hasard ou nécessité liée à la nature du terrain, il reprend la position de l'ancienne fondation. Sur le plan Bery de 1663 on distingue bien le haut mur qui séparait les parties hautes et basses du couvent et qui se prolongeait au sud, recoupant les parcelles actuelles n° 75, 186, 73 et 72 (fig. 4 et 5).

33. *B.S.A.M.F.*, Nouvelle Série, 1890-91, p. 72-73, séance du 26 avril 1891.

Le plan urbain de 2006

Au n° 49 de la rue des Couteliers, la parcelle porte le n° 75 et donne à l'arrière sur la rue de la Garonnette. Elle se compose d'un corps de logis sur la rue des Couteliers et d'un bâtiment couvert ou hangar, d'une cour et d'un autre corps de logis sur la rue de la Garonnette (n° 20).

Le plan d'urbanisme de 1970 au 1000^e

La parcelle et la disposition intérieure des espaces bâtis ou non bâtis restent inchangées du côté de la rue des Couteliers par rapport à ce qui est représenté sur le cadastre de 1830 et le plan de 1865 (le bâti en façade des Couteliers est classé S (solide). Du côté de la Garonnette, un corps de bâtiment deux fois plus épais forme deux retours en U encadrant une petite cour. Ce bâtiment donnant sur la rue de la Halle aux Poissons est toutefois classé V (vétuste).

La couverture aéro-photographique de 1926.

Le bâtiment donnant sur la Garonnette est bien visible sur la photographie, il a doublé de superficie par rapport à celui qui apparaissait sur le cadastre de 1830.

Le plan de 1865

La parcelle et la disposition intérieure des espaces bâtis ou non bâtis restent inchangées par rapport à celles du cadastre de 1830.

Le plan Vitry 1848

La parcelle et la disposition intérieure des espaces bâtis ou non bâtis restent inchangées par rapport à celles du cadastre de 1830.

Le cadastre dit « Napoléonien », 1830, au 1250^e

La parcelle n°164 correspond à celle qui porte le n° 87 sur le plan Grandvoinet. Elle se compose d'un corps de logis côté rue, une petite cour et deux petits bâtiments ou dépendance. L'arrière est occupé par un espace ouvert longé au sud par une galerie qui rejoint un corps de logis donnant sur la berge de la Garonnette. Ce bâtiment est de construction récente (entre 1800 et 1830). Les bâtiments ou galeries qui bordaient la cour au nord et à l'ouest ont disparu.

Le plan Grandvoinet

La parcelle se situe dans le moulon 3 de la Dalbade (<1780-1808>). Ce plan est postérieur à la Révolution et l'ensemble de la propriété antérieure est divisée en 3 parcelles portant les numéros 87, 88 et 89. La parcelle n° 87 correspond au n° 49 actuel. Elle comprend un corps de bâtiment donnant sur la rue (à l'emplacement de l'ancienne cour d'entrée) et un grand espace ouvert qui est entouré au nord et à l'ouest par des bâtiments étroits ou des galeries couvertes.

Le plan Saget, 1753

Ce plan montre un complexe formé d'une cour et de bâtiments où la mention « les Révérends Pères de la Magdelaine » est portée. Ce complexe comprend un bâtiment (probablement l'église ou la chapelle) au sud sur la rue des Couteliers et une cour d'entrée au nord. À l'arrière se trouvent deux cours (une petite au nord, une grande au sud), puis un corps de bâtiment occupant toute la largeur de la parcelle (qui paraît regrouper les parcelles n° 87 à 89 du cadastre Grandvoinet), et enfin derrière, un jardin donnant sur la berge de la Garonnette.

A.M. Toulouse CC 2868, 8^e cahier, fol. 502-12 [début XVIII^e siècle]

Plan de masse du couvent des religieux de la Madeleine (XVIII^e siècle). Le local fut antérieurement le siège de l'hôpital du Saint-Esprit de la Cité.

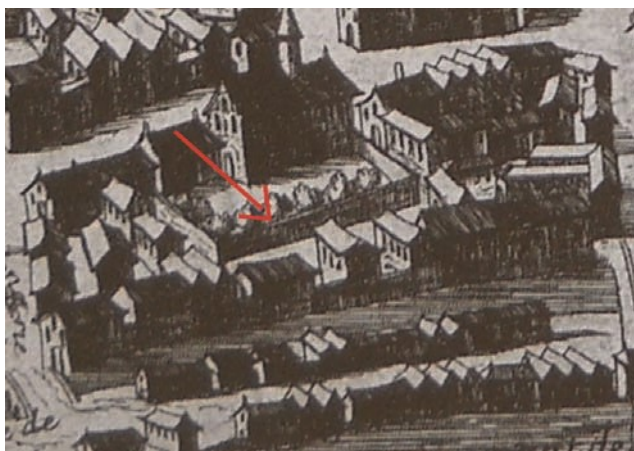


FIG. 4. VUE D'UNE SECTION DE LA MURAILLE DE GARONNE à l'arrière de l'hospice de la Magdelaine, détail du plan de 1663, eau-forte, THOLOSE, à Paris, chez Nicolas Berrey. Musée Paul-Dupuy (50-6-1).

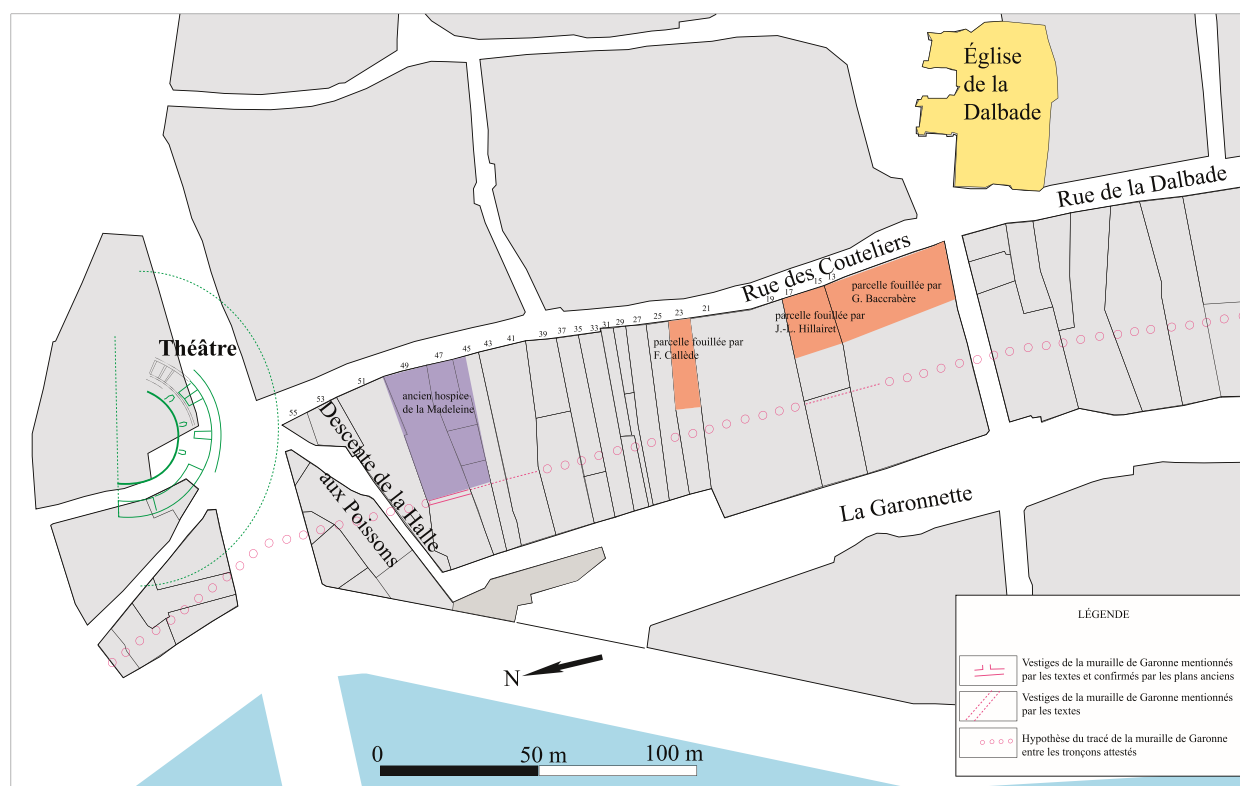


FIG. 5. HYPOTHÈSE DU TRACÉ DE LA MURAILLE DE GARONNE SUR LE PLAN ACTUEL DE TOULOUSE, DE L'ANCIENNE HALLE AUX POISSONS À LA RUE DES COUTELIERS. Dessin H. Molet.

Le plan dit de Jouvin de Rochefort, 1690

Il s'agit d'un plan de restitution du cadastre de 1680 fait en 1818 par Vitry. Il indique que la parcelle n° 7 du 4^e moulon du Pont-Vieux est en deux parties. Il s'agit de la propriété du couvent des Pères de la Magdelaine.

Le plan Bery gravé 1663

Dans le 4^e moulon du Pont-Vieux on distingue nettement l'aménagement intérieur de la parcelle du couvent de la Magdelaine : sur la rue, côté sud se trouve l'église, séparée d'un corps de bâtiment situé au nord par une *courroir*. À l'arrière, une cour arborée limitée à l'ouest par un haut mur au-delà duquel on peut voir un jardin puis des bâtiments ou dépendances donnant sur la Garonnette (fig. 4).

De l'ancienne Halle aux Poissons à la Viguerie (fig. 6)

Le tronçon central de la muraille de Garonne est peu documenté. Le secteur relevait au Moyen Âge du fief et domaine foncier de la Daurade dont les archives anciennes ont disparu lors de l'incendie de 1442. L'exploitation des allivements de la Daurade en 1458, du Pont-Vieux en 1461, du cadastre de la Daurade en 1478 n'a fourni aucune indication nominale et sûre de la muraille³⁴. Les documents qui restent donc utilisables sont les accords concernant le passage public passés entre la Ville et la Daurade, entre la Ville et les moulins de la Daurade³⁵ et les actes portant sur la Viguerie (cf. *infra*).

34. A.M. Toulouse, CC 7, 1458 (occitan), CC 10, 1461 (occitan), CC 16, 1478 (copie XVII^e siècle). Pour le Pont-Vieux le registre d'allivement de 1458 et le cadastre de 1478 étaient portés manquants dès l'inventaire de l'archiviste Balard en 1525.

35. A.M. Toulouse, AA1, acte 14 et 34 portant sur le rachat des droits de portage sur le passage, s.d., et vers 1150 ; A.D. Haute-Garonne, 102 H, L 145, 1192 : accord sur la reconnaissance du libre passage sur la berge depuis le nouveau pont (pont de la Daurade) jusqu'au Bazacle entre la Ville, les *pariers* des moulins du Bazacle et La Daurade.

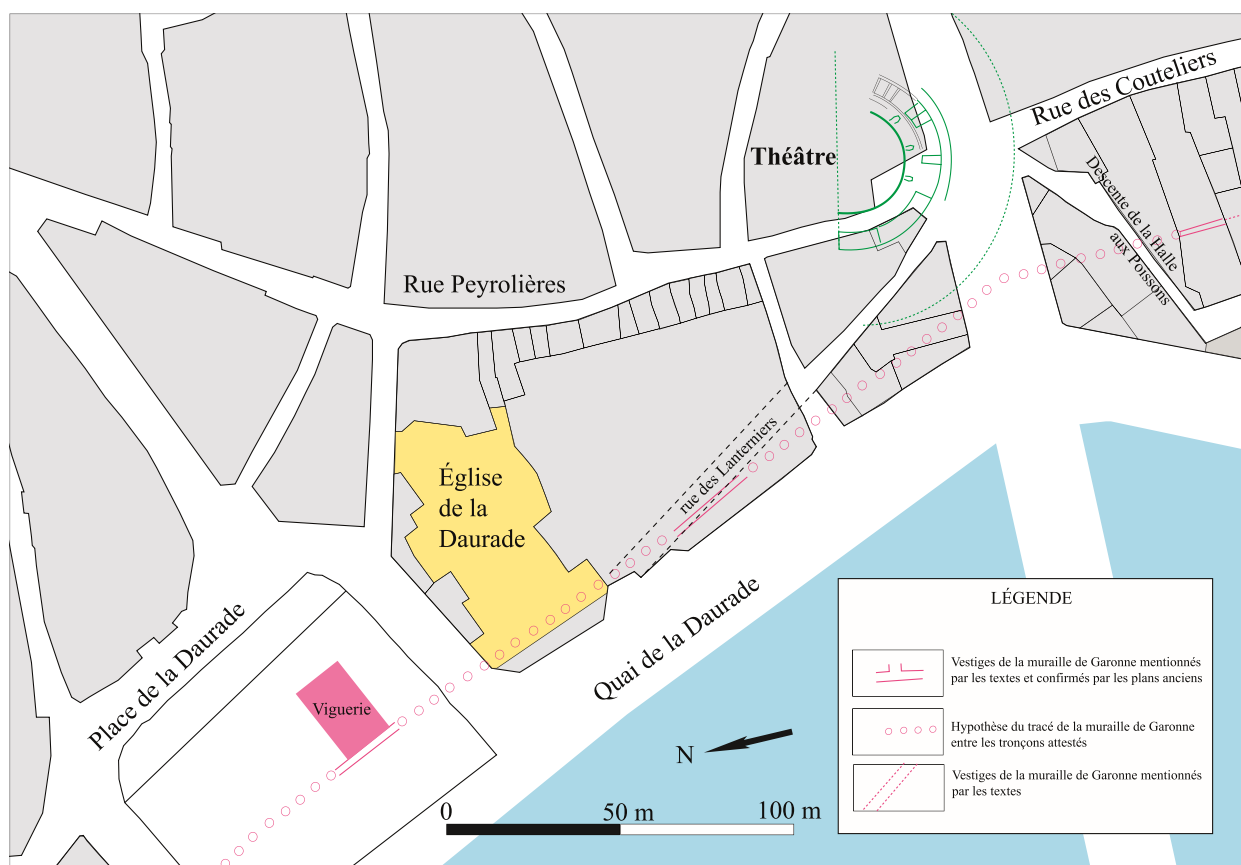


FIG. 6. HYPOTHÈSE DU TRACÉ DE LA MURAILLE DE GARONNE SUR LE PLAN ACTUEL DE TOULOUSE, DE L'ANCIENNE HALLE AUX POISSONS À LA VIGUERIE. Dessin H. Molet.

La Halle aux Poissons

Le secteur de l'ancienne Halle aux Poissons

Les historiens toulousains ont longtemps cru que les arches de la descente de la Halle aux Poissons étaient un vestige de l'aqueduc antique et que le dos d'âne que fait cette rue dans sa partie haute marquait le passage de la muraille de Garonne³⁶. Cette tradition a pu être démentie par les travaux actuels³⁷. La sortie de l'aqueduc antique sur la rive droite a servi de limite pendant tout le Moyen Âge et même à la suite de sa disparition, après 1458, entre les capitouls du Pont-Vieux et de la Dalbade³⁸. Rapporté à la topographie actuelle, son tracé passerait à l'intérieur de la parcelle 72, numéros 41-43 de la rue des Couteliers, avant de continuer le long de la rue de la Madeleine puis du Coq d'Inde.

Le tracé de la muraille, attesté dans la dernière parcelle du capitoulat de la Dalbade en 1458³⁹, se prolonge au nord où son soubassement a été repéré en 1891 (voir *supra*) au n° 49 de la rue des Couteliers, à 40 m de la rue et à une quinzaine de mètres au sud de la descente de la Halle qu'elle devait traverser à mi-parcours. Aucune trace de la muraille n'a été

36. BACCABÈRE, 1977, III, voir plan général en insert.

37. CATALO, CAZES 2010, fig. 85, plan général restitué de la ville en 1335.

38. A.M. Toulouse : limite du capitoulat de la Dalbade en 1478 (CC 13), limites des capitouls du Pont-Vieux et de la Dalbade en 1550 (CC 21 et CC 25).

39. A.M. Toulouse, CC 12, Dalbade 1458 : maison d'Andrieu Frayre, à l'extrémité nord de la rue des Couteliers, confrontant la rue, la Garonne et le portique.

trouvée dans le secteur et l'étude menée dans les caves et les soubassements de l'ancienne Halle aux Poissons a été, sur ce point, infructueuse⁴⁰. Il faut en conclure que les caves des maisons rachetées aux héritiers Chalon, ou les travaux de 1552, ont oblitéré la muraille⁴¹.

A.M. Toulouse, II 39

Prévision du déplacement de la Halle aux Poissons, 1 août 1493 (non suivi d'effet mais le site choisi est celui de 1552).
Note : Les maisons appartenaient à la famille Chalon au moins depuis 1432 et à Guillaume Chalon en 1517, date de l'achat définitif par la Ville. Malheureusement le cadastre du Pont-Vieux pour 1478 était manquant aux archives de la Ville dès le XVI^e siècle.

Entre Halle et Daurade

Entre la Halle aux Poissons et le monastère de la Daurade les rares informations concernant le segment central de la muraille de Garonne induisent une modification de l'orientation de son tracé intervenant vers le secteur de l'ancienne Halle. Cette modification doit sans doute être mise en relation avec la position du théâtre antique. L'emprise de ce monument est partiellement reconnue depuis les travaux de l'architecte Esquié⁴² à la fin des années 1860 et son diamètre est estimé à 94 m⁴³. Si l'on suit la restitution proposée par A. Badie⁴⁴, le mur extérieur de la *cavea* suivait une courbe du sud-est au sud-ouest qui s'ouvrait au nord, débordant sur la rue Lanternières et dominant directement la Garonne.

On peut alors envisager trois hypothèses pour le tracé de la muraille à ce niveau :

- Elle aurait buté contre le mur d'enceinte de la *cavea* du théâtre, mais dans ce cas elle aurait été certainement repérée lors des travaux de J.-J. Esquié.
- La muraille aurait contourné le théâtre par l'ouest, mais celui-ci ayant déjà été bâti sur le haut de la rive de Garonne, il ne reste guère de place pour l'implanter.
- La muraille aurait rejoint le mur de la *cavea*, se confondant avec lui, le renforçant éventuellement, puis s'en serait détaché pour poursuivre vers le nord.

Cette dernière hypothèse nous paraît la plus probable ; cette solution permettait de surcroît de créer à peu de frais un bon point d'appui défensif à mi-parcours de la muraille de Garonne.

Le secteur de la Daurade

Une des plus anciennes démarches de la municipalité avait été de racheter, vers 1130-1140, les droits sur le passage dit « public » passant au pied de la muraille de Garonne⁴⁵. À la fin du XII^e siècle, ce passage fait l'objet de controverses : d'abord en raison de la construction du pont de la Daurade puis de la tour-porche qui empiète sur ce passage⁴⁶, puis quelques années plus tard, par la création des moulins de la Daurade et de la chaussée qui finissent par couper le passage.

40. MATTALIA 2005, n.p. Voir vol.1 et la présentation de l'étude lors de la séance du 7 mars 2006 dans *M.S.A.M.F.*, p. 256-257.

41. A.M. Toulouse, II 293, reconnaissances féodales de Gargas (1343-1547), fol. 4-5 : 4 maisons rue du Pont-Vieux font l'objet d'inféodations en 1432. Le scribe qui retranscrit les actes à la fin du XVI^e siècle note : *le syndic de la ville l'a achepté ensemble les quatre maisons pour construire la halle suivi de Chalo l'a eu puis la ville*. Des caves ou chais existaient au début des travaux de 1552 et nous avons pu constater sur place l'importance des maçonneries appartenant à ces caves dont des pans sont encore apparents sur les côtés nord et ouest et dont les bases descendent au-delà du niveau des sous-sols actuels (vers 131 m NGF).

42. ESQUIÉ 1871, p. 303-321.

43. BADIE 2010, p. 233-243.

44. PAILLER, 2002, fig. 76 et 76 bis.

45. Cf. note 34.

46. A.D. Haute-Garonne, 102 H, L 145, règlement du libre passage empiété et contesté par la Daurade, 1198.

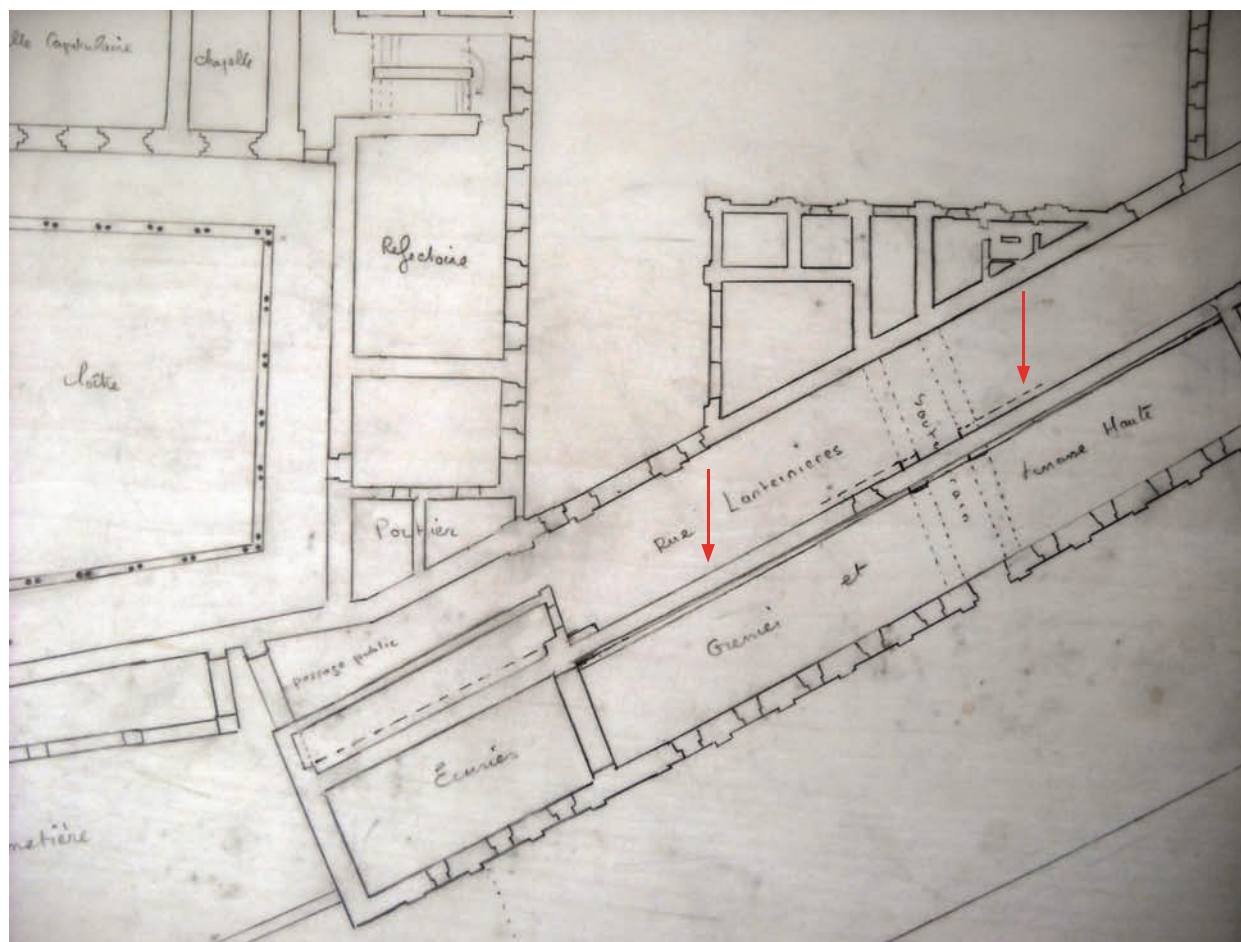


FIG. 7. TRONÇON DE LA MURAILLE DEVANT LE COUVENT DE LA DAURADE. Copie sur calque du plan de Franque conservé aux A.D. Hérault, Cote C 498-1.
Calque H. Molet.

Dans le premier cas, un accord est passé pour que les moines de la Daurade respectent le droit de passage puis le problème semble avoir été résolu par la création d'un passage souterrain sous l'extrémité ouest de la nef. La position de ce passage est attestée par plusieurs plans de la fin du XVIII^e siècle dont ceux de l'architecte Franque⁴⁷ (fig. 7). On peut en déduire que la muraille passait à l'est de la tour-porte du pont puisque seul le passage qui la bordait se trouvait concerné.

Dans le deuxième cas, l'affaire prend une plus grande ampleur car l'établissement des moulins et la construction de la chaussée impliquait la fermeture définitive du passage public. Dans ce procès⁴⁸, le plaid d'avril 1200⁴⁹ n'aboutit qu'à une demi-mesure qui ne fut finalement entérinée que bien plus tard, en 1373, lorsque la Daurade reprit les droits de la Société des moulins et s'arrogea la propriété des terrains formés nouvellement par les atterrissements dus à la chaussée qu'elle transforma en jardins⁵⁰. Le passage établi au pied de la muraille ne peut donc plus être utilisé mais, en compensation, la Ville récupère les droits sur le chemin passant de l'autre côté (de la muraille) qui devient alors

47. CAZES 2003, p. 59-74. Plan issu des A.D. Hérault, C 498-1 et plan des A.D. Haute-Garonne, PA 102.

48. A.D. Haute-Garonne, 102 H Daurade, 145, avril 1199 (1200 ns.). Voir SICARD 1953, p 103-104, et note 11.

49. A.M. Toulouse, AA 22, 1199, affaire du chemin de halage. Le prieur de la Daurade a fait établir le barrage de leur moulin en amont de la pile du Pont-Vieux dans les eaux du Comte. Il coupe le chemin de halage qui appartient à la commune depuis plus de 60 ans.

50. A.M. Toulouse. Original non retrouvé. Archives Molet, photocopié (p. 10-35). Pièce imprimée. Procès entre les États du Languedoc et les Moines de la Daurade, 1766. Elle comporte l'exposé par la Daurade, p. 11-20, des pièces justificatives de la propriété des jardins ainsi que l'enquête faite par les États sur la nature du sous-sol (sondages) indiquant que le jardin repose sur de la vase surmontant la molasse. Pour les États, le jardin appartient au lit du fleuve et relève du Domaine royal.

le nouveau passage public⁵¹. Ce chemin est celui qui est appelé « rue Lanternières » dans l'acte de 1373 puis « des Giponniers » aux XVI^e-XVIII^e siècles⁵². Ici encore nous pouvons déduire que le tracé de la muraille antique passait le long du côté ouest de la rue. Le plan de Franque montre que face au monastère, la partie ouest de la rue des Giponniers est bordée sur environ 40 m par un mur d'au moins 2 m d'épaisseur, au niveau des écuries et des réserves qui surplombent le jardin bas de la Daurade (fig. 7). Bien qu'il ne soit jamais signalé comme tel, il est plus que probable que ce mur soit un segment de la muraille qui dominait de près de 10 m le jardin bas. Le plan cadastral du moulon 7 de la Daurade réalisé vers 1788 (dit « de Grandvoinet »), figure toujours ce mur, ou du moins une partie. Il se place légèrement en avant de la façade actuelle de l'École des Beaux-Arts, sous le trottoir.

Place de la Daurade et ancienne Viguerie

La démolition d'une partie du Château narbonnais a entraîné le déménagement des locaux de la Viguerie. Le choix du nouveau site s'est porté sur l'hôtel proche « de Viviers » ou « de Viniès »⁵³ situé près de la Daurade dans un petit îlot bâti faisant face à la Garonne⁵⁴. Cet hôtel a une histoire : à la fin du XII^e siècle, la famille Barrau acquiert un ensemble composé d'une *aula petrini* donnant sur la Garonne, d'une autre *aula* située à côté, d'ouvroirs et de tables⁵⁵. La famille les conservera longtemps, si bien qu'en 1335, la berge de Garonne avait pris à cet endroit le nom de *grava del barravenx*⁵⁶. En 1439, on mentionne toujours ici un grand hôtel, « avec tour » est-il précisé dans les cadastres de 1458 et 1478⁵⁷. Lorsqu'en 1551, il est visité par les maçons Guérin et Bilhières, ils décrivent un bâtiment entièrement bâti de *murailles, fort épais du côté de Garonne*⁵⁸ ; enfin le procès-verbal de la visite rédigé en avril 1555 indique que le mur donnant sur la Garonne a 14 cannes de long (environ 25 m) et qu'il faudra le curer au-dessus de 16 pans (environ 3,5 m) à partir du sol⁵⁹. Les trois autres murs, moins épais, sont de briques. Un document plus tardif, de 1606⁶⁰, fait état de réparations à faire dans le mur, situé du côté de la Garonne, de la cave de la prison du viguier que les prisonniers avaient creusé, réduisant la maçonnerie à 8 pans d'épaisseur (environ 1,78 m) à certains endroits. La grave des Barrabenx ou canton de Viviers était un des endroits les plus exposés aux crues de Garonne et la Ville dut procéder à de nombreuses réparations avant la construction des quais⁶¹.

L'ensemble de cette documentation étaye fortement l'hypothèse de la présence d'un tronçon de la muraille antique à l'ancienne Viguerie, d'autant plus que son alignement coïncide, moyennant une légère inflexion, avec celui qui borde la Daurade. L'attestation d'une *aula petrini* en 1182 nous amène aussi à nous poser la question de l'éventuelle présence d'une construction (tour, renfort ?) contemporaine de la muraille.

51. A.M. Toulouse. Moulins du château, 4^e série (référence provisoire) : 1377 ou 78 n.s. Arbitrage du Viguier : actes de 1199 grossoyés, le viguier fait indiquer que le report du passage est la rue qu'on appelle Lanternières.

52. A.M. Toulouse, CC 23, cadastre Daurade 1550 : c'est le premier cadastre où le terme *Giponniers* est officiel. Le terme est toutefois utilisé dès la fin du XV^e siècle parallèlement à celui de Lanternières.

53. A.M. Toulouse, CC 1689, 12/1550-10/1551. Consistoire. Délibérations sur le choix de l'emplacement de la maison du Viguier.

54. Détruit lors de la création des quais et de la place de la Daurade en 1772-1774.

55. A.D. Haute-Garonne, 116 H 49. Parchemin portant copie de 4 notices d'actes de 1182 et 1192 portant sur des acquisitions et passage de baux entre les Barrau et la Daurade.

56. A.M. Toulouse, CC 938, 1335, *deubtes de la ville*, article Valent, capitoulat de la Daurade.

57. A.M. Toulouse, CC 8 et 16, capitoulat de la Daurade, au premier petit *moulon* de Viniès.

58. A.M. Toulouse, CC 2426, pac, 6 juin 1551.

59. A.M. Toulouse, II 74, P.V. de visite de la maison, 18 avril 1555.

60. A.M. Toulouse, DD 287. Pièce : état des réparations à faire à la prison de Mr le Viguier, 1606.

61. En 1552, 8 cannes (env. 14 m) séparaient la Viguerie du haut de la berge. En 1680, la place ou terrain devant la maison du Viguier qui défendait les murailles soutenant le corps de logis avait en moyenne 5 cannes 2 pans (9 m) de profondeur jusqu'à la berge. À la suite de l'inondation de septembre 1727, le terrain est réduit à 5 pans au sud (1,1 m), à 18 pans au nord (4 m) et l'abrupt est de 3 cannes soit 5,4 m ! Ces indications témoignent de la puissance avec laquelle la Garonne érodait la rive droite, parfois très brutalement. La Ville dut combler cette usure avec des matériaux de démolition, solution bien provisoire en attendant la réalisation d'un quai.

De la Place de la Daurade au Bazacle (fig. 8)

Dans ce secteur qui mène à la porte du Bazacle de la Cité, qui prend à partir des années 1390 le nom de Porte peinte⁶², la muraille est bien attestée au XIV^e siècle. Le procès des charpentiers, qui se déroule vers 1300, donne un certain nombre d'informations avec quelques détails comme la mention d'un crénelage et d'un passage existant entre la rivière et la muraille dont le pied était battu par les flots en temps de crue (A.M. Toulouse II 49, cf. *infra*).

Mais ce secteur est aussi celui qui subit le plus la puissance des crues et la comparaison entre les cadastres de 1550, 1571, 1680 et les constatations faites dans l'enquête de 1727⁶³ montrent un recul important de la berge qui menace de couper la rue des *Blanchiers* : à deux endroits, l'espace subsistant n'est plus que de 2 toises (près de 4 m) alors qu'il était de 10 à 12 cannes (18 à 22 m) en 1550⁶⁴. 40 maisons sont écroulées, ruinées ou endommagées. En janvier 1709, Du Puy des Grais profite de la rupture de la chaussée du Bazacle pour se faire mener en barque le long de la berge, la Garonne est alors très basse, lui permettant d'observer en contrebas de la rive exceptionnellement découverte, la présence *de quelques morceaux de muraille renversez le long des Blanchiers*⁶⁵. La vieille muraille est peut-être également citée par Noguier en 1555 à la rue des *Blanchiers, joignant le Bazacle*, en 1627 par La Roche-Flavin *dans la maison du bourgeois Vayres, à la place dite du Bazacle*, par Bouquet de Savères en 1748 à la rue des *Blanchiers, à l'endroit appelé les Placettes, près du port de Bidou*⁶⁶.

Au coin de Quimbal (13 rue des Blanchiers)

En 1478, la troisième parcelle de l'îlot est encore qualifiée de *plassa*, non construite, mais le cadastre enregistre à l'intérieur la présence d'un *haut mur* qui a résisté à l'incendie de 1463. Ce mur peut être localisé grâce au cadastre de 1550 qui indique que cette parcelle est divisée en deux, la partie basse étant occupée par des bains neufs qui vont subsister jusqu'à la crue de 1712. Dans la mesure où tout ce secteur, mis à bas en 1463, a fait l'objet d'une totale reconstruction, encore en cours dans les années 1480⁶⁷, nous faisons l'hypothèse que ce mur était un fragment de la muraille dont la solidité et l'épaisseur ont permis de résister aux sinistres. Elle suppose toutefois une inflexion du tracé de la muraille d'environ 10° vers l'ouest après la Viguerie.

A.D. Haute-Garonne, C 1614, cadastre de 1478, langue d'Oc et A.M. Toulouse, CC 16, copie abrégée XVII^e siècle.

En 1478, la troisième parcelle du 1^{er} *moulon* des Pêcheurs, celle du licencié *Messer J. Mouilho*, n'est encore qu'une place sur la rue (suite à l'incendie de 1463) mais elle est bordée, vers la Garonne, par une *murailha alta* et derrière celle-ci, on est en train de bâtir un établissement de bains.

Note : établissement de bains qui est localisé dans les cadastres de 1550 et 1571, ce qui permet de positionner un pan de la muraille.

Les bains du Bazacle et la muraille (25-27, rue des Blanchiers)

En 1303, les tuteurs de R. Dupuy cèdent une maison qui confronte le mur de la Cité, auprès des bains du Bazacle. Les bains du Bazacle se trouvaient contigus à la Place des Pêcheurs du Bazacle et au bord de la Garonne⁶⁸. Pierre de

62. A.M. Toulouse, II 310, cahier 34 : acquisition d'une maison près la Porte Peinte par S. Paschal en 1396, de même vente par Sebeilhe, veuve Vital de Ville d'une maison confrontant *la Porta Pincta* en 1399. Dans CC 1855, 1404, fol. 13 : *porta pincta*.

63. A.M. Toulouse, DD 153, fol. 85-88. Cette enquête est le premier document qui enregistre de façon systématique les modifications et dommages causés par la crue sur toutes les propriétés situées dans le ressort de la municipalité.

64. L'atlas cadastral de 1680 donne des mesures de profondeur des parcelles entre rue et Garonne, les cadastres de 1550 et 1571 n'en donnent pas mais il est facile d'évaluer leur profondeur à partir de leur longueur de façade et de la surface indiquée.

65. DUPUY DES GRAIS 1718, p. 123. Exemplaire à la B.M. Toulouse, ms 1254 B.

66. NOGUIER 1555, p. 22, LA ROCHE-FLAVIN 1627, p. 10 et 24. Les localisations approximatives de ces mentions peuvent également être attribuées à l'extrémité de l'enceinte du Haut-Empire ou à des restes du château du Bazacle dans le cas de Vayres. Quant à Bousquet de Savères, il ne fait que reprendre Dupuy des Grais.

67. A.M. Toulouse, CC 16 : Le cadastre de la Daurade de 1478 indique la présence de plusieurs places (9 parcelles encore non rebâties) entre ruelle de Quimbal, rue des pêcheurs du Bazacle et Garonne.

68. A.M. Toulouse, II 7, 29 mai 1303.

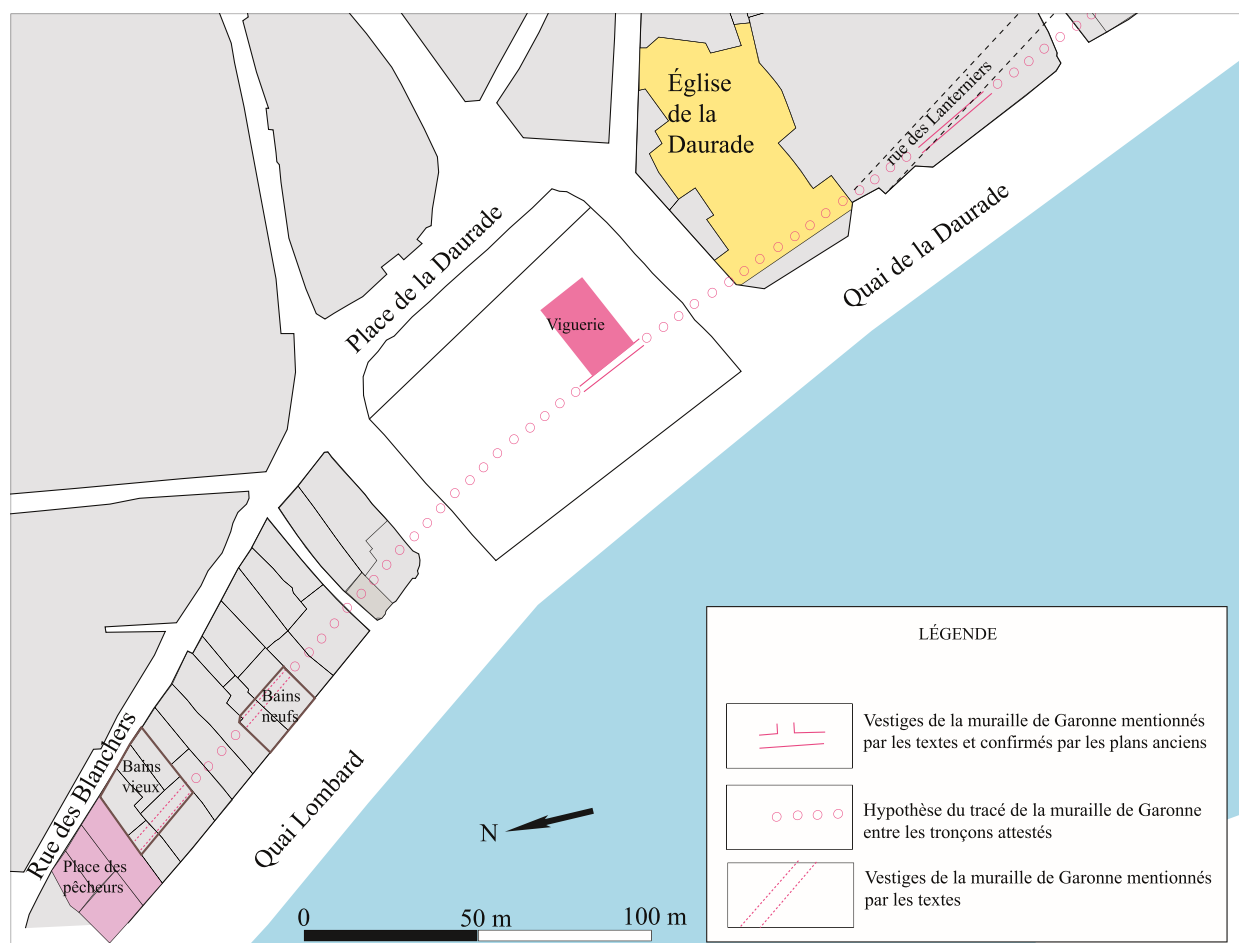


FIG. 8. HYPOTHÈSE DU TRACÉ DE LA MURAILLE DE GARONNE SUR LE PLAN ACTUEL DE TOULOUSE, DE LA PLACE DE LA DAURADE AU BAZACLE. Dessin H. Molet.

Luzenac les évoque lors de sa comparution devant l'inquisiteur Jacques Fournier en 1328⁶⁹ : vingt ans auparavant, alors qu'il était étudiant, il habitait une maison de la rue des Pêcheurs et passait devant les bains pour aller à la Porte du Bazacle (celle de la Cité). Ces bains sont encore mentionnés dans les Estimes du Bourg en 1335⁷⁰. De 1406 à 1453, la maison avec les anciens bains est occupée par Augier de Blanhac puis par Bertrand de Podio enfin par Jean Larroque⁷¹. En 1456, l'*oustal ou solait estre les bains vieils* est acheté par Gombaud au notaire Puiol ; il est alors confronté par la rue du Bazacle, la place des Pêcheurs et la muraille vieille⁷². Dès 1457, elle passe à Nicolas Picard qui y est toujours en 1478 et 1482 où il paye le cens à la Daurade pour une métairie et jardin⁷³. On peut suivre ensuite la propriété à travers les

69. DUVERNOY 1960, p. 52, déposition de Pierre de Luzenac, il a occupé pendant un an une maison située *apud basaclum ante balnea vetera*. Pour se rendre aux Études, son trajet est logique puisqu'à l'époque il n'existait aucune porte entre celle du Bazacle et la Porterie.

70. A.M. Toulouse, CC 3, Fol. 2 : Estimes des héritiers de Pierre Valent qui possèdent plusieurs hôtels situés devant les bains du Bazacle valant 70 Livres.

71. A.D. Haute-Garonne. 102 H 145, pièce non numérotée : Inventaire de titre du bureau des finances contre Raymond Delbosc, propriétaire en 1683 des biens détenus par A de Blanhac et G Delvilar en 1406 : *Auger de Blanhac, pescheur de la rue des pescheurs fait pour quelque maison avec les anciens bains situés dans la rue des pescheurs qui confronte Pierre Dalbeda d'une part et avec G Delvilar d'autre part et avec la rue publique pour 9 d tolsa. Idem G Delvilar pescheur de la rue des pescheurs pour quelque place située près la maison nommée ci-dessus confrontant A de Blagnac d'un coté, la place publique d'autre, la rue commune par devant, par derrière le fleuve, à 18 d tolsa.*

72. Institut des études méridionales, fichier Wolff : rue des pêcheurs du Bazacle, Achat Gombaut en 1456 (référence provisoire).

73. Cf. note 71 : 1474 et 1482, Nicolas Picart pour quelque jardin et une métairie contigus qui sont au même endroit confrontant la place des *pescheurs* et derrière la Garonne.

estimes et les cadastres jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁷⁴. En 1478, le cadastre donne la longueur de la façade s'élevant sur la place : 13 cannes (environ 23 m). Il n'y a donc pas d'indication directe de la position de la muraille toutefois dans les cadastres de 1550 et 1571, cette profondeur est de 10 cannes (18 m) avant de diminuer fortement, dans le cadastre de 1680, à 6 cannes (environ 11 m), puis à 4 cannes (7,2 m) après la crue de 1727⁷⁵. Le cadastre de 1550 précise que le mur situé du côté de la Garonne est *coctilis* et *massacanat*⁷⁶ ce qui semble exclure que la maison puisse s'appuyer encore à cette époque sur la muraille. Celle-ci a donc déjà disparu ou bien, sapée par les crues, elle a glissé en contrebas de la berge.

En tenant compte de ces éléments, nous pensons que la muraille était distante de 10 à 13 cannes (18 à 24 m) de la façade donnant sur la rue des Blanchers. Compte tenu de l'orientation que prend la muraille depuis la Viguerie vers le Bazacle, on peut considérer que dès le milieu du XV^e siècle, tout le tronçon qui longeait la place des Pêcheurs avait disparu dans le fleuve⁷⁷.

Les bains du Bazacle

A.M. Toulouse, II 7

Analyse : Le 29 mai 1303, Raymond « De Plano », marchand, et Vital de Basiège, forgeron, nommés par la cour du Viguier, tuteurs de Raymond Dupuy héritier d'Arnaud Dupuy, notaire, cèdent pour 150 sous tolosans l'emplacement d'une maison contre le mur de la Cité auprès des bains du Bazacle, à Joyeuse, veuve de Pierre Guillaume et à Jacqueline, veuve de Pierre de Montaigu.

Les raisons de la vente sont les dettes du défunt. Le fief relève du Roi. O : 3 oboles, Réa : 3 deniers.

Le fief est grevé par le logement éventuel d'un nombre indéterminé de chevaux du Roi.

Note : à cette date et jusqu'en 1336, le seigneur est bien le Roi, ensuite la Ville.

Le procès contre les atteintes à la muraille entre la platea de mirapisces et la porta castrisarracenensis

Autour de 1300, la Ville, relayant les plaintes qui lui sont adressées par des habitants et les moulins de la Daurade et du Bazacle, entame un recours contre des maçons et des charpentiers qui ont porté atteinte à la muraille, en abattant des parties, et en construisant de briques et de bois des édifices qui coupent le passage de la Garonne⁷⁸. Le procès est porté devant le viguier royal, puisqu'à cette époque seul le roi avait des droits sur tout le système défensif de la ville⁷⁹. Le jugement du procès n'est pas conservé mais nous pouvons constater sur les cadastres des XV^e et XVI^e siècles que tout le secteur, entre la rue et la Garonne, depuis la place des Pêcheurs jusqu'à la porte ancienne du Bazacle, est encore soumis à une redevance féodale à la Ville⁸⁰. Il est probable que les édifices construits illégalement furent abattus et les propriétés confisquées. Dans ce secteur, il faut attendre les années 1370 pour trouver les traces de nouvelles constructions, c'est-à-dire à l'époque où l'achèvement de la nouvelle enceinte du Bourg et la mise en place de la première enceinte de Saint-Cyprien rendaient inutile la muraille de Garonne.

A.M. Toulouse, II 49, parchemin, écriture classique à Toulouse entre la fin du XII^e siècle et le début du XIV^e siècle, non daté, autour de 1300 d'après les noms des intervenants.

Plainte faite par 11 habitants et par les bailes des moulins de la Daurade et du Bazacle aux consuls contre des charpentiers et d'autres personnes qui avaient élevé sur la berge de la Garonne des constructions qui gênaient le

74. A.M. Toulouse, de CC 288 (1456) à CC 380 (1641). En 1683, le propriétaire est Raymond Delbosc (cf. note 72).

75. A.M. Toulouse, DD 153, fol. 86-88.

76. Le *massacanat* désigne un mode de construction à partir de fragments de briques, parentées en surface, noyées dans du mortier en intérieur.

77. En dehors des destructions dues aux hommes, les crues dévastatrices de 1417, 1430 et 1437 endommagent tous les ponts. La dernièrerompt définitivement le pont du Bazacle et est sans nul doute la cause directe de sa disparition.

78. A.M. Toulouse, II 49, s. d., mais d'après les noms des personnes cités, autour de 1300.

79. CATEL 1633, p. 142.

80. A.M. Toulouse, série CC : Ces redevances sont citées, pendant plusieurs siècles, chaque année, dans les comptes ordinaires de la Ville au titre des recettes sous la rubrique *oblies menudas* jusque vers 1630.

passage sur la rive. Les constructions avaient porté atteinte à la muraille, détourné le cours naturel des eaux des moulins du Bazacle, et entravé la circulation des habitants sur le passage public. Le tout sans aucune permission et droit.

Ce document nous apporte deux indications : la première est qu'autrefois, il y avait une muraille crénelée pour la défense de la ville, et la deuxième est qu'en temps normal, les Toulousains fréquentaient normalement le passage public mais qu'en temps de crue, l'eau montant jusqu'au pied de la muraille, ils pouvaient naviguer librement.

Extrait : Veri nobis suis consulibus tholose domini eiando signifiante de (mot non lu) viri de civitate cives Tholose scilios Ramundi de Insula, etc... pro eys contra Bernardi Gayraldi et Willelmi d'Escalquens carpentaios e cms alios quy tenerent domum al domos in loco in seis pro qs en toti ille loci qui est a rippa flumis Garone inter platea q dictori de Mirapisces ex una parte, portale sarracenensii castru de Badaculo ex altera broa sen arilta broe rippe Garone sic et es debeat sine ab antiquo loci publici ville p dicte Tholose de ad et ad tota comitate sen municitate ipsi tanq loci publici p tincte acii spectet, pertinente spectante ab antiqua ad et qs pro guerre de aprilii reavacas in dicta arilta sen broa in parte superiore, fuit et consuevit esse longo tempore murus cum dentelhis. pro clausura et munitione ville sen civitatis eidem intar q murii et dictori flume Garone en cii rippa Garone retrungebat in suo naturalii alues homines Tholose habant a muris e publicis viam et iter et publici cometatii et cum ipsum flume anginenribat seu ingressebat veniebar et enrrebat usque ad pede murii p faci in homines in siebant publice et libe naviguabant.

La porte et château du Bazacle

Le Bazacle est un complexe comprenant une porte et un ensemble fortifié : le château, le gué, puis vers 1200 furent construits un pont et les moulins terriers. Le gué est fréquenté bien avant la fondation de Toulouse et il est vraisemblable qu'au moment de la construction de l'enceinte du Haut-Empire, une porte permettant d'accéder directement au gué ait été aménagée. Les découvertes archéologiques faites entre 1986 et 2011 semblent indiquer que le secteur forme un ensemble comprenant du sud au nord : un palais, un édifice culturel, un cimetière et un bâtiment pouvant être identifié comme un mausolée. Ces constructions datent du V^e siècle ; l'hypothèse actuelle serait de les interpréter comme les vestiges d'un quartier palatial wisigothique *intra et extra muros* reprenant des éléments plus anciens tels que la muraille de Garonne voire une porte fortifiée.

Les sources médiévales nous informent sur cet ensemble, nous en reprenons ici une partie. Cependant, le sujet méritant d'être développé, nous ne donnons ci-dessous que les éléments principaux, en attendant de les présenter de façon plus complète dans une communication ultérieure.

L'enceinte du Haut-Empire et la muraille de Garonne se rejoignaient au nord de la ville, au lieu dit « du Bazacle ». Un édifice défensif, appelé *castrum de Badacleo* en 1205⁸¹, qui est peut-être la *porta castru* de l'acte de 1145⁸², y est implanté au devant de la porte du Bazacle, celle de la Cité, qui portera le nom de Porte Peinte, *porta pinta ou pincta*, à partir de 1390⁸³. Vers 1300, cette entrée porte aussi le nom de *porta castru sarracenensis* ou porte du Château des Sarrasins⁸⁴. L'appellation est évocatrice, elle est probablement liée à son mode de construction⁸⁵, elle renvoie aux temps antérieurs au Moyen Âge, «Sarrasins» étant synonyme de «païen». L'emprise de ce château, bordant la Garonne et le mur de la Cité, reste difficile à définir : tout au plus peut-on déduire de l'acte du 20 décembre 1222⁸⁶ qu'elle incluait le départ du pont du Bazacle.

81. A.M. Toulouse, AA 5, cartulaire du Bourg, acte n° 195.

82. A.D. Haute-Garonne, cartulaire de Saint-Sernin, acte n° 2 (vers 1145).

83. Voir *supra* note 60.

84. A.M. Toulouse, II 49, procès des charpentiers, c. 1300.

85. A.M. Toulouse, CC 1684, registre du consistoire 1545-46, p. 68-70 et 73-74. Les pierres de cet ouvrage peuvent avoir été réutilisées dans le pont du Bazacle, c'est ce que laisse penser la description faite en 1545 des deux piles et arches subsistantes qui sont dites entièrement vêtues de pierre.

86. LIMOZIN-LAMOTHE 1932, p. 335, 9 mars 1205.

Les Archives de la ville livrent toutefois plusieurs indices : le cadastre de 1550 tout d'abord donne la nature des murs limitant chaque parcelle (*tortis, parîé, massacanat, coctilis*) ; par ailleurs les *comu*, de 1480 à 1550, mentionnent la présence d'une ancienne muraille dite « de la Ville » sur le côté est de la parcelle qui s'étend au nord de la porte du Bazacle de la Cité et à l'est de la rue du Bazacle⁸⁷. Il ne s'agit pas de la vieille enceinte du Haut-Empire puisque celle-ci est mentionnée comme formant la limite de cette même parcelle du côté sud. La survie de ce fragment de muraille est attestée dans le cadastre de 1680, au 1^{er} moulon de Saint-Pierre-des-Cuisines⁸⁸. Les comptes municipaux annuels gardent, sous la rubrique *oblies menudas* depuis la fin du XIV^e siècle jusque vers 1630, le souvenir de plusieurs parcelles autour du port du Bazacle ou de Bidou devant des droits de fiefs à la Ville⁸⁹. Ce droit féodal concernait les propriétés situées entre la vieille muraille et le pont en bord de Garonne, les propriétés bordant le côté extérieur de la Porte Peinte, enfin le bâtiment dit *Pes del blat* avec une redevance féodale attestée dès 1303⁹⁰.

L'ancienneté de ce droit féodal et le lieu où il s'exerce suggère fortement qu'il s'agit d'une conséquence du rachat par les capitouls du château du Bazacle. Une fois le pont du Bazacle construit, les espaces inutilisés ont dû faire l'objet d'inféodations à des particuliers dont l'emprise nous indique en positif la surface approximative qu'occupait le château.

A.M. Toulouse, II 310, pièce 34, 5^e cahier

Lausimes du chapitre Saint-Sernin et du prieur de Saint-Pierre des Cuisines.

1357 : *lausime* à Bernard Arnès pour une maison près la porte de la Ville du Bazacle, confrontant le fleuve, maison d'Arnaud Durand (acquise de Arnès) et la rue du Bazacle.

1381 : maisons et boutiques près la porte ancienne du pont du Bazacle, confrontant Bernard Arnès, le mur ancien de la Ville, le fleuve de Garonne et la rue.

1396 : maison au Bazacle près la Porte Peinte.

1424 : maison près la Porte Peinte du Bazacle.

A.M. Toulouse, AA 5, Cartulaire du Bourg, mars 1205 (n. s.) : Les Capitouls acquièrent le château du Bazacle appartenant à Arnaud Guilabert : *castrum de Badacleo cum loco in quo est et cum omnibus hedificiis et bastimentis que ibi sunt et vel ibi pertinent et totam illam curiam que est inter predictam castrum et honorem Willelmi Olierii cum omni pertinenti hedificio et totum hoc sicuti tenet curia illa et porta civitatis que est subtus eisdem castris usque ad flumen Garonne.*

A.M. Toulouse, AA 5, Cartulaire du Bourg, 20 décembre 1222 : les Capitouls reprennent les droits féodaux d'Arnaud Guilabert sur le lieu où est en construction le pont du Bazacle : *totum hoc quod habebant et potebant et habere et potere poterant in illo loco in quo ponte Badaclei est constructus et in pertinentibus illius loci et pontis libere.*

A.M. Toulouse, AA3, 248. 1309. inféodation de la maison du poids des blés au Bazacle.

A.M. Toulouse : dans la série CC, comptes ordinaires de la Ville de la fin du XIV^e siècle à 1630 environ : partie recettes, rubrique *oblies menudas*. Ces recettes indiquent que la Ville était le seigneur du sol.

Réflexions sur le château du Bazacle

De quand date cet ouvrage disparu dès le XIII^e siècle, à l'exception de la Porte Peinte abattue en 1542 ou 1543 d'après Noguier⁹¹ ? Le fait qu'une partie de cette fortification soit encore identifiée comme un élément de la vieille muraille de la ville au XVI^e siècle (mais sans qu'il y soit parlé de pierres, seulement de briques), pourrait désigner un ouvrage médiéval, qui aurait pu être élevé au début du XII^e siècle dans le contexte des grandes guerres méridionales. Mais les travaux et découvertes archéologiques menées depuis le milieu des années 1980 dans ce secteur⁹² permettent de s'orienter vers

87. A.M. Toulouse, CC 740 à 780, impôts Saint-Pierre-des-Cuisines. Les parcelles appartenant à Solarie, puis Coderc, ainsi que la parcelle de la famille Desplas entre 1484 et 1545.

88. A.M. Toulouse, CC 106-1.

89. Cf. note 73.

90. A.M. Toulouse, AA 3, 248.

91. NOGUIER 1556, p. 10.

92. Fouilles archéologiques de Saint-Pierre-des-Cuisines en 1985-1986, 1995 et 2011, de Larrey en 1988-1989.

une autre hypothèse. Le secteur de la porte, immédiatement à l'extérieur de la muraille antique, constitue un axe d'une importance majeure entre les bâtiments situés à l'intérieur de l'enceinte et identifiés aux édifices du complexe palatial wisigothique : une église (Saint-Pierre-des-Cuisines), un cimetière et peut-être un mausolée monumental (nécropole des Cuisines) à l'extérieur de cette même porte. Il est alors possible que ce château ait constitué l'élément militaire du complexe wisigoth, contrôlant par ailleurs le seuil du Bazacle et le passage de la Garonne. Malheureusement, en l'état des connaissances actuelles, cela reste une hypothèse.

Le tracé de cet ouvrage doit être considéré en fonction des contraintes topographiques de l'époque. Pour des raisons pratiques, il ne pouvait suivre le haut de la berge sans être profondément ancré dans le sol, ce qui n'a pas été observé. Il ne pouvait non plus être implanté trop bas sans être exposé aux crues de la Garonne. L'emplacement le plus probable est donc à une cote intermédiaire, au-dessus toutefois des eaux ordinaires du fleuve, afin de laisser un passage entre la rive et le mur. La base de l'élévation devait se maintenir vers la cote 133-134 m NGF au sud et vers 131-132 m NGF au nord. Elle correspondait à l'époque antique à une différence moyenne de 7-8 m en dessous de la ligne supérieure de la berge (142-140 m NGF) et de 5-6 m par rapport à la hauteur (128-127 m)⁹³ atteinte par le module moyen annuel des eaux (270 m³/s env.).

La muraille, telle qu'elle a été observée à l'Institut catholique, est une construction de bonne qualité, susceptible de résister à des contraintes importantes. Ce n'est pas tant la force directe des eaux qui semble lui avoir porté atteinte mais les travaux des hommes dès la fin du XII^e siècle avec la création des moulins fixes et des chaussées. En rehaussant dès cette époque le niveau de la Garonne de 2 m puis à 14 pans (2,8 m en 1283), enfin de 2 ou 3 pans supplémentaires en 1374⁹⁴, les travaux des moulins de la Daurade et du Bazacle ont créé les conditions qui allaient aboutir au XV^e siècle aux inondations catastrophiques de 1430 et 1437 qui ont emporté le pont du Bazacle et la muraille de Garonne en dessous de la place des Pêcheurs.

Contrairement à la rive gauche qui offre une pente douce – certes facilement inondable –, mais où aucun obstacle ne contraint à une modification de l'habitat (hors le relèvement du niveau du plan d'eau), la rive droite, du fait d'un abrupt de 12 à 15 m en moyenne, semble échapper aux crues si puissantes soit-elles. C'est oublier que la Garonne travaille en sape de ce côté, les conséquences ne sont donc pas une atteinte graduelle mais le recul de la berge de façon plus ou moins brutale par effondrement. Les documents qui permettent de suivre l'évolution de la berge entre 1500 et le début du XIX^e siècle sont sans équivoque.

Contrairement à ce qui a parfois été avancé – et que nous pensions être avéré au début de notre enquête –, l'ordonnance des Capitouls de 1547⁹⁵, qui définit la limite au-delà de laquelle nul ne peut construire de part et d'autre de la Garonnette, ne peut évoquer le souvenir du tracé de la muraille de Garonne sur la rive droite, mais se conforme aux réalités juridiques du moment.

Les chances de remettre au jour les fondations de cette muraille par des opérations archéologiques sont minces et limitées à un secteur allant du n° 15 de la rue de la Fonderie au n° 49 de la rue des Couteliers, non sans grands manques, notamment au niveau de la descente de Tounis. On pourrait sans doute l'observer également dans les sous-sols du petit îlot de la rue Lanternières et de part et d'autre de la rue Étroite. Partout ailleurs, elle a vraisemblablement disparu, soit du fait des hommes, soit du fait de la Garonne.

93. Voir MOLET 2001, p. 15-34.

94. A.M. Toulouse, Archives du Bazacle, liasse 5, acte n° 8.

95. A.M. Toulouse, Moulins du Château : plan géométrique du canal du moulin du Château et des jardins et atterrissements aboutissant au dit canal, levé en exécution de l'arrêt du 12 mars 1547 et ordonnance des messieurs de la Maîtrise des Eaux et Forêts. Virebent, arpenteur juré, 1752. Échelle de 100 cannes (178 m).